



PREMIÈRE ÉDITION DU PRIX AFANEEN EL DJAZAÏR
SID AHMED AGOUMI PRIMÉ

P.16



AVEC TROIS POINTS D'AVANCE SUR SES POURSUIVANTS
L'EN REPREND SA PLACE DE LEADER DU GROUPE G

P.12

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 12 JUIN 2024 // N°837 // PRIX 20 DA

RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

TOTAL ENGAGEMENT, AFFIRME LE HAUT COMMANDEMENT DE L'ANP

Dans le dernier numéro de la revue El Djeich, il est souligné que l'Armée nationale populaire (ANP) poursuit avec rigueur, compétence et engagement ses missions constitutionnelles, sans relâche...

P.3



LA VIOLENCE DANS LES TRIBUNES PREND DES PROPORTIONS ALARMANTES

UNE LOI POUR JUGULER LE PHÉNOMÈNE

Le niveau de violence dans les stades est devenu intolérable. L'Etat ne compte plus se taire sur ces graves dépassements...

P.2



MOURAD ADJAL, P-DG DU GROUPE SONELGAZ

«L'ÉTÉ 2024 SERA BEAUCOUP MIEUX QUE CELUI DE 2023»

“Les sociétés du groupe ne ménageront aucun effort en vue de garantir le bien-être du citoyen en termes d'approvisionnement en électricité”, a-t-il rassuré, mettant en avant l'importance de l'utilisation rationnelle de cette énergie.

P.6



UNE FRÉNÉSIE MÉDIATIQUE S'EMPARE DE LA SCÈNE POLITIQUE

LES PETITS CANDIDATS, UNE CURIOSITÉ POPULAIRE

Un avant-goût de la frénésie médiatique a commencé. Pas de QG et encore moins d'équipes expertes. Moins d'une dizaine de concurrents se sont lancés dans la course à la présidentielle : Aouchiche, Neghza, Sakhri, Hassani Cherif, des noms peu connus du grand public...

Lire en page 3



POUR OBLIGER L'ENTITÉ SIONISTE À CESSER LE BAIN DE SANG À GHAZA

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE APPELLE À LA MOBILISATION INTERNATIONALE

Dans une allocution lue en son nom par le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, lors d'une conférence de haut niveau sur la situation humanitaire à Ghaza, qui se tient à Amman (Jordanie), le Chef de l'Etat a appelé, hier, à intensifier les efforts et à mobiliser le soutien international en faveur du peuple palestinien meurtri...

P.3



LA VIOLENCE DANS LES TRIBUNES PREND DES PROPORTIONS ALARMANTES

Une loi pour juguler le phénomène

Le niveau de violence dans les stades est devenu intolérable. L'Etat ne compte plus se taire sur ces graves dépassements...

C'est en substance le message communiqué par le président de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans les stades. Hassani Mustapha, invité hier par le Forum du journal *El Moudjahid*, après le saccage, début juin, du stade Hamlaoui de Constantine, annonce «qu'un projet de loi spécifiques aux actes de violence commis dans les stades» sera prochainement proposé. L'une de ses mesures phares de cette proposition de réforme est de donner les moyens à la justice pour prononcer des «interdiction de stades» contre les personnes reconnus coupables d'acte de hooliganisme. Hassani Mustapha qui explique en effet que le phénomène des violences dans les stades est malheureusement trop fréquent, «il touche en moyenne 1 match sur dix en ligue». Sa Commission d'expert, réunie en urgence après l'incident de Constantine, préconise plusieurs «solutions», qu'elle soumettra «prochainement» au gouvernement dans un nouveau rapport. «Notre commission est chargée de mettre en place une feuille de route pour éviter la répétition



de tels événements». Deux axes de réforme se dégagent déjà, «agir sur l'aspect légal, mais aussi sur l'encadrement des supporters». Et concrètement, le responsable avance à titre d'exemple le recours aux «interdictions de stade» à l'image de ce qui été fait en Angleterre contre les «hooligans». Cependant la mise en œuvre d'une telle mesure nécessitera un

meilleur équipement des stades. Une large part des infrastructures ne sont toujours pas équipées en moyens de surveillance, notamment «les caméras capables d'identifier précisément les auteurs de dégradation, ou les porteurs de fumigènes interdits», nous explique en substance le responsable. Par ailleurs un effort de formation, et l'adaptation des procé-

dures est nécessaire, «l'utilisation des caméras nécessite aussi l'installation de postes de contrôles capables d'exploiter les images en temps réel, actuellement les images sont analysées après les faits si un problème est signalé (...) pour le moment seul les nouveaux stades sont équipés». Responsable qui a toutefois espéré hier que les «préconisations» de la commission

seront acceptées et mises en œuvre, au moins pour les matchs à risques. Elles pourraient avoir un impact assez rapidement «on espère une application sur le terrain commence dès la prochaine saison du championnat». Et en parallèle de la répression, Hassani Mustapha appelle aussi à ne pas stigmatiser les supporters dans leur ensemble. Ainsi seule une minorité pose problème, «une tribune est une image de la société», explique-t-il, «nous avons des supporters curieux ou des invités membres des comités.

Mais il y a également ceux qui se nomment les ultras, qui ne sont pas tous auteurs de violences. Et enfin nous avons les hooligans à proprement parler». Les auteurs de violences, «ne sont dans tous les cas pas représentatif des valeurs algériennes (...) mais si certains n'arrivent pas à les respecter, n'ont pas d'esprit sportif, alors les sanctions doivent tomber. Mais elles doivent être ciblées sur les seuls responsables et non l'ensemble d'un club ou l'ensemble des supporters».

R.K.

ÉCHANGES PARLEMENTAIRES

Boughali tient une rencontre virtuelle avec la présidente du Parlasur

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a tenu, lundi dernier, une rencontre virtuelle avec la présidente du Parlement du Marché commun de l'Amérique latine (PARLASUR), Mme Fabiana Martin, a indiqué un communiqué de l'instance législative. Lors de cette rencontre, Boughali a mis en avant «les relations solides unissant l'Algérie et les pays membres au Parlasur», se félicitant de «l'énorme potentiel existant à même de renforcer la coopération entre les deux parties, au mieux des intérêts des pays dans les espaces arabe, latino-

américain et africain», a précisé le communiqué. Le président de l'APN a rappelé «le processus des réformes économiques mené par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment celles visant l'accès à l'économie de la connaissance». Il a en outre évoqué les principes de la politique étrangère de l'Algérie, insistant sur «le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires internes, outre la défense des causes justes, y compris le droit à l'autodétermination». Pour sa part, Mme Martin a souligné «l'importance de la coopéra-

tion parlementaire dans l'impulsion du processus de développement et de prospérité pour les peuples des deux régions», se disant convaincue que «l'avenir de la coopération avec l'Algérie est prometteur et aura un impact positif au sein du Parlasur», lit-on dans le communiqué. La présidente du Parlasur a affirmé sa détermination à «œuvrer sans relâche pour la réalisation des objectifs escomptés de la coopération avec l'APN», affirmant que cette dernière sera «un trait d'union entre son institution et les pays arabes et africains».

HADJ 2024

Près de 33 000 pèlerins acheminés vers les Lieux saints

Près de 33.000 hadjis algériens ont été acheminés jusqu'à présent vers les Lieux saints dans de bonnes conditions, a indiqué, lundi dernier, sur les ondes de chaîne I, le chef du centre de la Mecque de la mission algérienne, Zouhir Boudraa, soulignant que 7.000 autres pèlerins rejoindront la Mecque dans les deux jours à venir. Boudraa a indiqué que toutes les conditions étaient réunies pour accompagner les pèlerins algériens jusqu'à Arafat, soulignant que la délégation algérienne du hadj et de la Omra, représentée par les bureaux du service de terrain, a inspecté le camp et l'a préparé pour recevoir nos pèlerins. Il a fait savoir que tout le monde était d'accord sur les modifications apportées au plan des rites (au niveau de Mina, Arafat et Mouzdalifa) et qu'elles entrèrent en vigueur après l'aval du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmahdi, en sa qualité de président du bureau des affaires des pèlerins algériens. Il a, en outre, assuré que les membres de la mission, toutes sections confondues, étaient à

pied d'œuvre pour permettre aux pèlerins algériens d'accomplir les rites du hadj en toute quiétude et sérénité. Il convient de noter que 41.300 pèlerins algériens seront accueillis à La Mecque cette saison, dont 23 200 pris en charge par l'ONPO et 17.200 par des agences de voyages. Le transport des pèlerins vers les Lieux saints se poursuivra à partir de 12 aéroports nationaux, à travers 146 vols, dont 88 opérés par Air Algérie, 43 par et 15 par Flynas. Hier, Belmehti a affirmé, à Djeddah, que le président Tebboune attachait une importance extrême à la prise en charge et au bon encadrement des pèlerins par la mission algérienne. Lors de sa réunion avec les présidents des sections de la mission algérienne du hadj à Djeddah, le ministre a indiqué que tous les vols à destination de Djeddah se sont déroulés dans de bonnes conditions, félicitant les membres du bureau de Djeddah pour cette réussite à laquelle ont contribué d'Algérie en Arabie Saoudite et le Consulat général à Djeddah. Durant cette rencontre qui s'est

déroulée en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Arabie Saoudite, Cherif Oualid, du Consul général à Djeddah, Mohamed Alem, du DG de l'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO), Salah Bouterfa et du président du centre de Djeddah, Badreddine Filali, Belmehti a précisé qu'Air Algérie avait terminé, lundi dernier, le programme de ses vols (67 vols) vers Djeddah, et que les préparatifs du retour au pays ont commencé dont le premier vol a été programmé pour le 20 juin, après l'accomplissement des rites du hadj. Belmehti a également appelé les membres de la mission à assurer une bonne prise en charge aux hadjis, pendant et après l'accomplissement du hadj, tout en faisant preuve de patience. Belmehti a indiqué que cette rencontre visait à s'enquérir de toutes les mesures prises par le centre de Djeddah qui a accueilli la moitié des hadjis d'Algérie, ainsi que pour donner des orientations aux membres dudit centre, en vue d'une bonne préparation de la prochaine étape, après la fin des rites, à savoir l'étape de

retour au pays. Et d'ajouter: «il nous importe de donner les orientations indispensables à la prise en charge de nos hadjis et de préparer pleinement nos frères à La Mecque en vue de mettre en œuvre le plan des rites ce week-end». Le ministre a, enfin, rassuré que le travail se poursuivra pour relever les défis et appliquer les recommandations du président de la République qui «nous a enjoint d'assurer une bonne prise en charge aux hadjis». De son côté, le président du bureau de Djeddah de la Mission algérienne du Hadj, Filali a affirmé que les différentes étapes se sont bien déroulées, grâce à la mobilisation du centre, les exhortant à fournir davantage d'efforts au service des hadjis, jusqu'à la fin de l'accomplissement des rites et leur retour au pays. Lors de cette rencontre, certains chefs de sections du bureau de Djeddah ont été unanimes sur le succès des opérations d'accueil, d'hébergement et de déplacement vers la Mecque, dans l'attente de l'étape des rites dont les préparatifs vont bon train.

UNE FRÉNÉSIE MÉDIATIQUE S'EMPARE DE LA SCÈNE POLITIQUE

Les petits candidats, une curiosité populaire

On les appelle souvent les petits candidats. Ils sont peu connus du grand public et ont parfois peu d'expérience en politique...

Un avant-goût de la frénésie médiatique a commencé. Pas de QG et encore moins d'équipes expertes. Moins d'une dizaine de concurrents se sont lancés dans la course à la présidentielle. Aouchiche, Neghza, Sakhri, Hassani Cherif, des noms peu connus du grand public. La dernière en date, la présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CCEA), Saida Neghza, a officiellement annoncé sa candidature à l'élection présidentielle, lors d'une conférence de presse tenue lundi dernier, à son siège de campagne à Delly Brahim, à Alger. «J'ai pris cette décision après une longue réflexion et une pleine conscience des grandes attentes du peuple algérien. Je suis également consciente de l'énorme responsabilité que cela implique», a déclaré Neghza. «J'ai passé une longue carrière à gérer des institutions économiques et j'ai eu l'honneur de présider des organisations nationales et internationales. Cela m'a permis d'observer et de diagnostiquer les économies émergentes de nombreux pays qui connaissent une course technologique sans précédent, définissant ainsi le classement mondial», a-t-elle ajouté. Et d'ajouter : «Il est de notre devoir de changer les mentalités, de retrousser nos manches et de relever avec courage et détermination tous les défis concernant notre avenir. J'ai une confiance totale en



la capacité de notre peuple à surmonter toutes ces épreuves». Neghza a également déclaré : «Nous devons réaliser le rêve de nos glorieux martyrs de construire une république démocratique et sociale telle qu'ils l'avaient envisagée. Je vous appelle à me soutenir, car, ensemble, nous construirons une Algérie où chaque citoyen aura une chance de réussir, où chaque jeune pourra réaliser ses ambitions dans toutes les régions et dans chaque coin du pays. Je travaillerai à lever tous les obstacles pour créer les richesses nécessaires à la construction d'une économie productive capable de répondre à nos besoins dans tous les secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, les services et les technologies de la connaissance, entre autres», a-t-elle conclu. Les cinq

autres candidats à la présidentielle ont commencé hier, à retirer les formulaires individuels de collecte de signatures au siège de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le premier jour du retrait des formulaires a vu l'afflux de plusieurs candidats potentiels, notamment le SG de l'Alliance nationale républicaine, candidat de la coalition «Stabilité et Réforme», Belkacem Sahli, et le candidat du Mouvement pour la société et la paix, son président Abdelali Hassani Cherif. La SG du Parti des travailleurs a, elle, envoyé un représentant pour déposer une lettre d'intention de candidature et retirer les formulaires. Les autres candidats devraient se rendre au siège de l'autorité, situé au Palais des Nations du Club des Pins, au cours de la semaine en cours, pour reti-

rer le nombre spécifié de formulaires. Chaque candidat peut retirer jusqu'à 50 000 formulaires, mais l'Autorité nationale indépendante des élections a décidé de mettre à disposition l'équivalent de 70 000 exemplaires, tout en laissant la possibilité d'augmenter cette quantité si nécessaire. L'autorité avait annoncé samedi que les candidats ou leurs représentants pouvaient soit se présenter directement au siège de l'autorité indépendante, en fournissant les documents justificatifs (une lettre d'intention de candidature adressée au président de l'Autorité nationale indépendante des élections, la preuve du dépôt de la caution, une photo récente et une copie de la carte d'identité nationale), soit prendre rendez-vous pour retirer les formulaires de collecte de signatures individuelles via la plateforme des services de l'Autorité indépendante. L'article 253 de la loi organique sur les élections représente le principal défi pour mesurer la popularité du candidat, exigeant une liste comprenant 600 signatures individuelles d'élus au niveau municipal, wilaya ou parlementaire, ou la présentation de 50 000 signatures individuelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales, collectées à travers 29 wilayas, avec un minimum de 1 200 signatures requises dans chaque wilaya. La période de collecte des signatures est fixée à qua-

rante jours après la convocation du corps électoral, une période courte compte tenu de la centralisation de la distribution des formulaires au siège de l'autorité à Alger sans ses bureaux locaux et l'élargissement du nombre de wilayas, rendant difficile le transport des formulaires vers tout le pays, en particulier les régions du Sud. Cependant, l'Autorité a assuré aux candidats que les formulaires sont numérotés séquentiellement et enregistrés au nom de la personne souhaitant se présenter, pour empêcher toute tentative de falsification, avec un suivi quotidien via une application informatique développée par l'Autorité. Cette application empêche également l'utilisation des formulaires par d'autres candidats. Enfin, les candidats doivent déposer une caution de 250 000 DA auprès des services du Trésor public sur l'ensemble du territoire national avant de retirer les formulaires de candidature. Cette condition vise à empêcher ceux qui ne prennent pas la procédure au sérieux, en imposant une charge financière pour chaque dossier de candidature retiré, remboursable uniquement si le candidat obtient au moins 50% des signatures requises réparties sur au moins vingt-cinq wilayas dans un délai de quinze jours après l'annonce des candidatures par la Cour constitutionnelle.

Said Farhi

POUR OBLIGER L'ENTITÉ SIONISTE À CESSER LE BAIN DE SANG À GHAZA

Le président Tebboune appelle à la mobilisation internationale

Dans une allocution lue en son nom par le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, lors d'une conférence de haut niveau sur la situation humanitaire à Ghaza, qui se tient à Amman (Jordanie), Tebboune a appelé, hier, à intensifier les efforts et à mobiliser le soutien international en faveur du peuple palestinien meurtri. Il a insisté sur l'impératif de prendre des mesures effectives contre l'autorité d'occupation sioniste pour l'obliger à cesser le bain de sang et à assumer les conséquences juridiques et pénales de ses horribles crimes. Le chef de l'Etat a exprimé son souhait de voir «les conclusions de cet événement

important débouchent sur des solutions pratiques à même d'atténuer les souffrances de nos frères palestiniens à Ghaza et de remédier à leur situation humanitaire préoccupante du fait de la poursuite, par l'autorité d'occupation de peuplement, de ses opérations militaires contraires au droit international et aux valeurs et règles humanitaires, morales et juridiques, en général, et au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme, en particulier». Il a en outre souligné que partant de son soutien constant et inconditionnel au peuple palestinien et à sa juste cause, «il est somme

toute normal que l'Algérie soit présente à cet événement, qui vise essentiellement à intensifier les efforts et à mobiliser le soutien international en faveur de ce peuple meurtri, alors que l'autorité d'occupation a franchi toutes les lignes rouges dans la bande de Ghaza et que son armée d'occupation commet de graves et flagrantes exactions». Le président Tebboune, a par ailleurs annoncé la décision de l'Algérie d'«avancer le paiement de la deuxième tranche de sa contribution financière au budget de l'Autorité palestinienne pour l'année en cours», exprimant l'espoir que «cette mesure contribuera à «alléger les souffrances de

nos frères à Gaza». Le président de la république a déclaré : «par responsabilité et par solidarité envers nos frères palestiniens, je suis heureux de saisir cette occasion pour annoncer notre décision de payer, de manière anticipée, la deuxième tranche de la contribution financière de l'Algérie pour l'année en cours». Le président a exprimé son espoir que «cette mesure contribuera à alléger les souffrances de nos frères à Gaza et inspirera les donateurs à accroître leur soutien et à contribuer de manière effective et constructive à mettre fin à la tragédie des Palestiniens».

Y.S.

RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

Total engagement, affirme le Haut Commandement de l'ANP

Dans le dernier numéro de la revue El Djeich, il est souligné que l'Armée nationale populaire (ANP) poursuit avec rigueur, compétence et engagement ses missions constitutionnelles, sans relâche. La priorité absolue du Haut Commandement «est de renforcer la disponibilité opérationnelle et les capacités de combat de l'ANP afin de faire face efficacement à toute forme de menace». Dans son éditorial intitulé «Algérie nouvelle : avenir, perspectives prometteuses», la revue El Djeich souligne que l'Armée nationale populaire (ANP), héritière légitime de l'ALN et gardienne de son message sacré, «maintient avec constance, compétence, engagement et dévouement, l'accomplissement de ses missions constitutionnelles». L'éditorial souligne que la principale préoccupation du Haut Commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) est de renforcer la disponibilité opérationnelle et les capacités de combat de l'armée. Il insiste sur l'importance d'«améliorer ses performances afin d'être pleinement prêt à relever tous les défis et à faire face à toutes les menaces». Cette démarche s'appuie sur une approche globale et réfléchie, qui

inclut l'équipement des forces avec les technologies les plus modernes, ainsi que sur une formation et une préparation au combat continues et permanentes, ajoute la revue. Dans le même contexte, la revue souligne l'importance de la rénovation et de la modernisation des infrastructures de l'ANP qui «reposent principalement sur une ressource humaine compétente». Cette ressource est caractérisée par sa «maîtrise des sciences et des technologies modernes, sophistiquées et en constante évolution». Elle est ainsi capable de relever les multiples défis, d'anticiper les enjeux futurs et de prévoir les développements à venir. Dans ce contexte, la revue met en lumière les déclarations du Président Tebboune, Chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale lors de sa récente visite au siège du ministère de la Défense nationale où il a souligné que la «préservation de la souveraineté nationale repose sur une armée robuste et respectée», ainsi qu'une économie prospère. Ces affirmations ont été réitérées lors de sa visite ultérieure dans la wilaya de Khenchela le 30 mai dernier, où il a souligné que la force des nations «réside dans la

combinaison d'une armée et d'une économie solides». Dans le même contexte, la revue El Djeich a souligné que «les résultats remarquables obtenus par l'Armée nationale populaire (ANP), tant sur le plan opérationnel que dans sa préparation au combat, témoignent des progrès réalisés ces dernières années». La revue a notamment mis en avant les manœuvres et exercices démonstratifs exécutés avec succès et un haut niveau de professionnalisme par les diverses branches de nos forces armées. En conclusion, l'éditorial d'El Djeich souligne que ces avancées renforcent le prestige de l'Algérie sur la

scène internationale. Il affirme que tous les citoyens «doivent contribuer avec détermination à l'achèvement de la construction d'un État fort, capable de s'affirmer à l'échelle mondiale. Cela garantira que l'Algérie demeure résiliente et prospère, soutenue par une économie solide et des capacités nationales. L'unité du peuple, la stabilité des institutions et la sécurité assurée par l'ANP sont essentielles pour préserver la souveraineté et l'unité nationales, fidèles à l'héritage des glorieux chouhada.

Oumssia B.

Rectificatif

Une mauvaise manipulation technique a fait sauter la signature du papier en ouverture de la page 3 de l'édition n°836 du mardi 11 juin intitulé «Figures établies et nouveaux venus», signé par Oumssia B.

LAAZIZ FAID, MINISTRE DES FINANCES :

«La transformation numérique en cours est d'une importance cruciale»

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a mis l'accent, hier, sur l'importance cruciale que revêt la transformation numérique, actuellement en cours dans le secteur des finances, affirmant que les réformes engagées en ce sens permettront, notamment, de mettre en place un système intégré de gestion budgétaire (SIGB)...

«Je reconnais pleinement l'impératif crucial de l'intégration des technologies innovantes, notamment de l'intelligence artificielle et de la numérisation dans la gestion efficiente des finances publiques et dans le maintien d'une économie moderne et compétitive», a-t-il indiqué, lors d'une rencontre sur le Programme algéro-européen d'appui à la gestion des finances publiques et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL) entre l'Algérie et l'Union européenne (UE). C'est pour cela, a-t-il précisé, «que la mise en œuvre de cette réforme des finances publiques, encadrée notamment par la loi organique n°18-15 relative aux lois de finances a été accompagnée et appuyée d'une transformation numérique à travers la mise en place d'un système d'information adéquat qui soit fort, performant et conforme». Mettant en avant la volonté des pouvoirs publics de concrétiser la transformation numérique du secteur, Faïd a noté à ce propos que le SIGB a été défini, soulignant qu'il s'agit d'un outil «central dans l'écosystème du système d'information de gestion des finances publiques, car il couvre



une grande partie de la dorsale budget-comptabilité». Il a, dans ce sens, rappelé les réformes profondes engagées et qui portent sur le système de gestion des finances publiques en vue de «renforcer la discipline budgétaire, d'optimiser l'allocation des ressources publiques et d'améliorer l'efficacité des services fournis par l'Etat». Visant aussi à améliorer le climat des affaires et à stimuler l'entrepreneuriat et élargir l'as-

siette fiscale, ces réformes sont sous-tendues par la promulgation en 2018 de la loi organique relative aux lois de finances, ayant donné lieu à un arsenal législatif important touchant l'investissement, la comptabilité des marchés publics et le secteur bancaire, a soutenu le ministre. Evoquant le programme PAGFAL, lancé en 2023 avec un financement de l'ordre de 12 millions d'euros assurés par l'UE, Faïd a précisé

qu'il tend essentiellement à améliorer les capacités du ministère dans la conduite des réformes, améliorer la qualité de la dépense publique en renforçant la planification et l'évaluation des dépenses et à renforcer la mobilisation des ressources intérieures en élargissant l'assiette fiscale et en luttant contre la fraude fiscale. Parmi les objectifs visés, le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures à travers l'élargissement de l'assiette fiscale en luttant contre la fraude fiscale et en améliorant la collecte des recettes fiscales, a-t-il ajouté. Cette rencontre consacrée à faire un point d'étape sur le programme mis en œuvre par l'agence Expertise France, s'est déroulée en présence du Chef de la délégation de l'UE en Algérie, Thomas Eckert. Pour sa part, la directrice nationale du programme, Samia Alloun, a insisté sur la place centrale qu'occupe l'accompagnement de la partie algérienne en matière de numérisation dans le cadre du PAGFAL. Elle a fait savoir que le déploiement progressif du SIGB, qui permet l'exécution d'un budget ainsi que la tenue de la comptabilité budgétaire et générale en droits et obliga-

tions constatés, «débutera en 2024, avec pour objectif à terme, un déploiement généralisé à toute l'administration». Dans un premier temps, ce système sera opérationnel au niveau du ministère des Finances, avant d'être déployé à ceux de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'Agriculture, et des Travaux publics, a-t-elle expliqué. Outre l'amélioration de la rapidité et la précision des transactions financières, ce système permettra, souligne Mme Alloun, «d'augmenter la sécurité des données financières garantissant une protection maximale contre les menaces de plus en plus sophistiquées». Conçu pour appuyer les réformes du secteur des finances en Algérie, le PAGFAL, qui se poursuivra jusqu'à février 2027, se décline en diverses activités et prestations destinées aux directions générales du Budget, du Trésor, des Impôts et de la Numérisation, relevant du ministère des Finances. Ces activités portent notamment sur des expertises en matière de gestion budgétaire, de fiscalité et de systèmes d'information, de conseil et de formation.

TRAVAIL DES ENFANTS

Mesures prises par l'Algérie pour lutter contre le phénomène

L'Algérie a pris d'importantes mesures pour lutter contre le travail des enfants, à travers, notamment, la mise en place d'un arsenal juridique solide, et ce dans le cadre des programmes de protection et de promotion de l'enfance, a affirmé le sous-directeur de contrôle et des conditions de travail à l'Inspection générale du travail, Lyes Rahmani. Dans une déclaration à l'APS à la veille de la Journée mondiale contre le travail des enfants, coïncidant avec le 12 juin de chaque année, Rahmani a rappelé «la mise en place par l'Algérie de textes juridiques et de plusieurs mesures et procédures institutionnelles en matière de prévention et de lutte contre le travail des enfants, et ce, dans le cadre des programmes nationaux de protection et de promotion de l'enfance». Mettant en avant le rôle de la Commission nationale sectorielle de prévention et de lutte

contre le travail des enfants auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, dans le cadre de la coordination des efforts entre les différents acteurs, Rahmani a souligné que «cette commission, composée de représentants de ministères et d'instances nationales, est chargée d'élaborer une stratégie de prévention et de lutte contre le travail des enfants et de proposer des mesures via un plan annuel applicable au niveau national». Rahmani a également rappelé le rôle du comité de coordination permanent au sein de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE), qui «regroupe des représentants de différents secteurs et de la société civile et contribue à renforcer la coordination entre les parties prenantes pour concrétiser les mesures et les procédures ayant trait aux domaines d'accompagnement et de protection des

droits de l'enfance». Dans le même sillage, le responsable a souligné «l'attention que l'Algérie accorde à l'enfance et les efforts déployés dans le domaine de la protection, du renforcement et de la promotion des droits de l'enfant», indiquant que l'Algérie est «l'un des pays leaders» dans ce domaine, ayant ratifié les conventions internationales relatives à l'enfance, notamment la Convention internationale sur l'âge minimum d'admission au travail, la Convention internationale sur les droits de l'enfant et la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Le même responsable a également rappelé l'arsenal juridique national qui «consacre les droits de l'enfant et prévoit sa protection, sa promotion et son bien-être», soulignant «certaines mesures prises pour renforcer les mécanismes de mise en œuvre de ces textes juridiques». Il a également évoqué

les activités des services de l'inspection du travail qui veillent, a-t-il dit, au respect des lois du travail, notamment celles relatives à la lutte contre le travail des enfants, ayant effectué au cours des cinq premiers mois (janvier-mai) de l'année en cours des visites de terrain dans environ 28.900 établissements. Rahmani a affirmé que les résultats de ces visites ont montré que le travail des enfants de moins de 16 ans est quasi inexistant, témoignant, ainsi, de l'engagement continu de notre pays en matière de protection et de promotion de l'enfance. Par ailleurs, Rahmani a affirmé que l'inspection du travail supervise également plusieurs campagnes de sensibilisation à l'importance de la prévention du travail des enfants, à travers l'organisation de journées d'études, de rencontres médiatiques et de portes ouvertes.

TRICHE AU BAC

Quatre personnes condamnées à Béjaïa et El Tarf

Le tribunal de Béjaïa a condamné une candidate libre, ainsi que sa sœur, à une peine d'un (1) an de prison ferme, assortie d'une amende de 50.000 DA, pour leur implication dans la fuite de sujets et de réponses d'épreuves du Baccalauréat, a indiqué lundi dernier, un communiqué du procureur de la République, près du même tribunal. «En application des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa informe l'opinion publique que dans le cadre de la lutte contre les crimes portant atteinte à la régularité des examens, une candidate libre qui était en contact avec sa sœur au moyen d'un téléphone portable, ont été poursuivies suivant la procédure de comparution

immédiate pour avoir commis le délit de fuite de sujets et de réponses des épreuves finales de l'enseignement secondaire, en recourant aux moyens de communication à distance» lit-on dans le communiqué. A l'issue de leur procès, une peine d'un (1) an de prison ferme, assortie d'une amende de 50.000 DA, a été prononcée à leur encontre, conclut le communiqué. Le tribunal d'El-Tarf a condamné un candidat libre à l'examen du baccalauréat et sa sœur à deux ans de prison ferme et à une amende de 200.000 DA, ainsi qu'à la confiscation des moyens de triche. Dans un communiqué qu'il a rendu public, le tribunal a indiqué que, conformément à l'article 11 du code de procédure pénale, le procureur de la République près le tribunal de Dréan informe

l'opinion publique que, dans le cadre de la lutte contre les crimes portant atteinte à l'intégrité des examens, un candidat libre à l'examen du baccalauréat a été pris en flagrant délit de tricherie le 9 juin 2024. Il utilisait un smartphone pour communiquer avec sa sœur, qui lui envoyait les réponses par SMS pendant l'épreuve de langue arabe. Le 10 juin 2024, les suspects ont été présentés au parquet et ont été poursuivis en comparution immédiate pour l'infraction de divulgation des sujets et des réponses aux examens du Baccalauréat. Après le procès, le tribunal a prononcé une condamnation à deux ans de prison et à une amende de 200.000 DA pour chacun, ainsi que la confiscation des moyens de triche.

IL RETRACE LA VIE DE LA PREMIÈRE FEMME
BERBÈRE RÉSISTANTE DE L'ALGÉRIE

Le livre consacré à Robba, attraction de l'année



Une des attractions de la rentrée littéraire de 2024 est sans contredit l'ouvrage de Driss Reffas aux éditions Casbah, «Robba, la Berbère donatiste». Le livre, d'une vaste érudition, nous raconte une histoire totalement méconnue du grand public, celle de la martyre donatiste Robba, tuée en 434 par des catholiques traditeurs. Ce pan longtemps caché de l'histoire algérienne raconte une Berbère résistante à l'aube du christianisme, Robba, berbère et rebelle, fille des plaines du Mcid (Sfisef) et de Ghriiss (Mascara). Adepte de l'évêque Donat de Baghai des Nememchas, elle se dressa contre l'Eglise de Rome et fut assassinée par les Berbères romanisés le 25 mars 434. Elevée à la dignité de martyre par les donatistes, sa basilique à Benian (Ala Miliaria, près de

Mascara) et le djebel Robba à Mcid (près de Sfisef) rappellent à ce jour l'histoire de cette combattante de l'Algérie antique chrétienne. La religieuse Robba (ou Bobba) est une religieuse martyre berbère donatiste, sœur d'Honoratus, évêque d'Aquae Sirenses, née en l'an 384 et tuée en 434 par des catholiques traditionalistes. Elle «mérita la palme du martyre et l'érection d'une basilique» à Ala Miliaria (aujourd'hui Beniane, à 37 km au sud-sud-est de Mascara, dans la wilaya de Mascara), entre les années 434 et 439. Robba fut le symbole des donatistes. Sept tombeaux ont été trouvés datés par leurs inscriptions funéraires entre 422 et 434. L'épithèque de Robba était figurée sur un mur d'une crypte centrale placée sous l'abside de la basilique.

LES FLIRTS DANGEREUX
DE LA NORMALISATION

La DGSI traque les Marocains espions du Mossad

La DGSI est en chasse depuis quelques semaines au Maroc. L'objectif, traquer des Marocains qui travaillent au profit du Mossad. La normalisation a fait que des interférences prennent place, au point qu'on ne sait plus où commence l'espionnage et où se termine la coopération. Les informations sur le sujet sont soigneusement mises sous le boisseau, mais le peu qui s'ébruite à travers des médias marocains et israéliens permet de s'en faire une idée assez claire. On reviendra sur ce sujet avec plus de détails.

EXPULSIONS

32 180 Algériens visés par une OQTF en France

Des chiffres alarmants concernant les Algériens visés par une OQTF en 2023, selon le rapport annuel sur les titres de séjour, OQTF, visas et demandes d'asile. Selon un récent article de *Libération*, la Direction générale des étrangers en France a présenté en début d'année les chiffres de l'immigration pour l'année passée. 17 000 obligations de quitter le territoire ont notamment été prononcées, les demandes d'asile ont elles augmenté de 7,6%. Les chiffres de l'immigration 2023 ont été présentés au ministère de l'Intérieur par la Direction générale des étrangers en France (DGEF). Les étudiants en sont les premiers bénéficiaires (103 520) devant les regroupements familiaux (91 020). Les primo délivrances concernent, dans l'ordre, les Marocains (36.340), les Algériens

(32 180), les Tunisiens (22 400) et les Chinois (14 930). Un long volet du rapport annuel rapporte les sorties du territoire (les éloignements forcés et les départs enregistrés). Il y a eu en France plus de 22 000 sorties du territoire, dont 17 000 éloignements, soit des obligations de quitter le territoire (OQTF) et des personnes qui «constituent» un danger. La DGEF se félicite d'être sur le podium des éloignements en Europe derrière l'Allemagne et devant la Suède. Les nationalités concernées : Les Algériens sont en tête avec 2 562 expulsés, devant les Géorgiens (1 642) et les Albanais (1 439). Les chiffres de l'immigration «reflètent nos priorités politiques», s'est félicité le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, sur X (ex-Twitter). Les demandes d'asile ont continué d'augmenter en 2023 pour atteindre 167 423 demandes-dont 145 522 premières demandes -, soit une hausse de 7,6 % sur un an. En Allemagne, à titre de comparaison, Berlin a enregistré plus de 350 000 demandes d'asile, soit une hausse de plus de 51 % par rapport à l'année précédente et le niveau le plus élevé depuis 2016, année au cours de laquelle plus de 720 000 demandes avaient été enregistrées. La DGEF se félicite pour le niveau d'attente après une demande, délai de 127 jours en moyenne, soit l'un des plus rapides d'Europe.

EXPORTATIONS DE KIF

Le Maroc injouable vers l'Algérie

Des détachements combinés de l'ANP continuent d'intercepter, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2^e et 3^e Régions militaires, des narco-trafiquants en déjouant des tentatives d'introduction de grandes quantités de drogues à travers les frontières avec le

Maroc, souvent avec des prises à 6 quintaux de kif traité sur une seule semaine. Le Maroc demeure le plus grand marché du kif en Afrique, et si l'Algérie possède les outils pour contrecarrer le complot, des pays comme le Mali et la Mauritanie continuent à subir le fléau de plein fouet.

FAO

Projet de réhabilitation des forêts de chêne-liège en Algérie

L'Organisation des Nations unies (FAO) a lancé récemment, un projet qui vise à réhabiliter les paysages de production de forêts de chêne-liège en Algérie. S'étalant sur une durée de cinq ans, le projet «Réhabilitation et développement durable intégré des paysages de production de forêts de chêne-liège (FCL) en Algérie» est

financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 3.4 millions de dollars. Trois sites pilotes ont été désignés pour le lancement dudit projet dans un premier temps, en l'occurrence ceux de Taourirt-Ighil (Béjaïa), Beni Ider (Jijel) et Hafir à Tlemcen pour s'étendre à 22 autres wilayas du pays.

LIBYE

Fathi Bachagha est-il politiquement mort ?

Après sa dernière tentative avortée de prendre la capitale libyenne Tripoli par la force, le Premier ministre Fathi Bachagha semble avoir perdu plusieurs soutiens internationaux. De son côté, Abdelhamid Dbeibah consolide sa position. Récemment, à Abou Dabi, les respon-

sables libyens sont arrivés aux Emirats arabes unis (EAU) afin de transmettre leurs condoléances au nouvel Emir de la ville et président du pays, Mohammed ben Zayed Al Nahyane (MBZ), après la mort de son frère le 13 mai. Coup sur coup donc, MBZ a rencontré Dbeibah,

puis Khalifa Haftar. Une visite de Fathi Bachagha n'était pas prévue. Le trône émirati, et MBZ en particulier, soutiennent ouvertement les dirigeants de l'Est en Libye. Mais dans le nouvel agenda, Bachagha a été dégomme ; Haftar n'en n'a plus besoin apparemment.

LA VISION D'ELON MUSK SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Revenez ou démissionnez !

Dans des mails envoyés aux équipes de Tesla, Elon Musk demande à ses salariés de venir au bureau au minimum 40 heures par semaine, sous peine de devoir quitter l'entreprise. Son ton est assez étonnant. Le message envoyé par Elon Musk aux

employés de Tesla est loin de faire l'unanimité, y compris outre-Atlantique. Sur Reddit et sur les réseaux sociaux, beaucoup dénoncent la fermeté d'Elon Musk vis à vis du télétravail. Pour le milliardaire, toute personne qui souhaite travailler à distance

doit être dans le bureau pour un minimum (et je veux bien dire un minimum) de 40 heures par semaine ou partir de chez Tesla. C'est moins que ce que nous demandons aux ouvriers des usines. Il s'agit de l'introduction d'un mail dont l'objet est le télétra-

vail n'est plus acceptable. Sur le papier, l'argument mis en avant par Elon Musk est tout à fait recevable. Les ouvriers, eux, sont obligés de venir sur place. Au nom de l'égalité du temps de travail, il juge que personne ne devrait être autorisé à télétravailler.

L'EXPRESS



Quotidien national
d'information édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse
Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache, Kouba,
Alger
Tel/Fax administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

HOCINE ADRYEN

Gmail:

hocinedry112@gmail.com

www.lexpressquotidien.dz /
TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA DIGITALISATION ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Sonatrach signe un protocole d'entente avec Huawei Télécommunication Algérie

Sonatrach a signé hier, avec Huawei Télécommunication Algérie, un protocole d'entente visant à explorer les opportunités de coopération dans les domaines de la digitalisation et des technologies de l'information, a indiqué le groupe public dans un communiqué...

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la société mère Huawei, à Shenzhen (Chine) en présence du PDG du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi et de son homologue de Huawei, Hua Liang, selon la même source. Ce protocole permettra à Sonatrach et à Huawei Télécommunication Algérie «d'établir un cadre propice pour engager des discussions qui porteront sur les opportunités de coopération dans les domaines de la digitalisation et des technologies de l'information, englobant un large éventail de domaines, notamment le cloud computing, les datacenters, les réseaux informatiques, les télécommunications et la cybersécurité». La signature de ce protocole d'entente «témoigne des ambitions affirmées de Sonatrach de développer la coopération dans le domaine de la transformation numérique, la considérant comme un levier essentiel qui lui permettra d'optimiser ses processus, d'exploiter pleinement son potentiel et de s'adapter aux



défis actuels» est-il souligné dans le communiqué. Cette cérémonie de signature a été précédée par des visites de terrain les 10 et 11 juin 2024. Dans ce cadre, Hachichi et la délégation qui l'accompagne se sont rendus au Cloud Data Center de Huawei, situé

dans la province de Dongguan, ainsi qu'au Centre de cybersécurité de cette entreprise leader dans le domaine des technologies digitales. Le PDG a également visité Huawei Ox Horn Campus, qui est un centre de référence pour la recherche et le dévelop-

pement technologique dans le secteur de l'informatique et de la télécommunication, avant d'effectuer une visite au Hall d'Exposition Digital Huawei Power à Shenzhen, suivie d'une visite au siège de Huawei où la délégation a fait une halte au niveau du

Centre de transformation digitale. A cette occasion, la délégation a reçu un exposé technique portant sur les activités de ce centre technologique de pointe, en plus des dernières solutions technologiques développées par Huawei dans le domaine des énergies renouvelables, notamment celles inhérentes au stockage de l'électricité via les batteries. Par la suite, une rencontre de haut niveau a réuni Hachichi avec Liang. Cette rencontre a été couronnée par la signature du protocole d'accord pour un partenariat stratégique entre Sonatrach et Huawei. Cette coopération «renforcera davantage les activités R&D et l'expérimentation de solutions digitales dans des domaines clés afin de faire face aux défis du secteur Oil & Gas. Elle favorise également la création d'un écosystème propice à l'innovation et à l'amélioration continue grâce à des programmes de formation spécialisés», selon le communiqué de Sonatrach.

ELECTRICITÉ

Les projets réalisés permettront d'assurer un bon approvisionnement des citoyens

Le PDG du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a affirmé, hier, que les projets d'énergie électrique réalisés permettront d'assurer un bon approvisionnement en électricité au profit des citoyens en été. Lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie de signature d'un contrat d'appui et de partenariat entre la société sportive Black Eagles-ESS, propriété de Sonelgaz, et la compagnie algérienne des assurances (CAAT), Adjal a indiqué que «l'Etat algérien a mis en service un nombre considérable de projets au niveau national, ayant été réalisés entre 2023 et 2024, en vue d'améliorer le service public». Après avoir relevé quelques lacunes au niveau du réseau électrique à la fin de l'été 2023, le groupe a mis en place un plan d'urgence, pour lequel «des fonds considérables ont été mobilisés», a révélé le PDG, soutenant que ce plan avait permis de réaliser des travaux de maintenance, et de renouveler les câbles électriques, outre la mise en place de transformateurs, et la réalisation de nouvelles centrales électriques. «L'été 2024 sera beaucoup mieux que celui de 2023», a affirmé Adjal, rappelant les températures caniculaires enregistrées, il y a quelques jours dans certaines wilayas, sans qu'il y ait des coupures d'électricité. «Les sociétés du groupe ne ménagerons aucun effort en vue de garantir le bien-être du citoyen en termes d'approvisionnement en électricité», a-t-il rassuré, mettant en avant l'importance de l'utilisation rationnelle de cette énergie. Soulignant que les équipes d'intervention du groupe assureront un service continu 24h/24, le PDG de Sonelgaz a noté que «les coupures seront minimales».

AÏD EL ADHA

L'UGCAA appelle au strict respect de la permanence

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a appelé, dans un communiqué rendu public hier, les opérateurs économiques concernés par le système de permanence durant les jours de l'Aïd El Adha, au strict respect de la permanence et à la garantie de la disponibilité des marchandises et services à des prix raisonnables, en cette occasion et pendant les vacances d'été. Dans son communiqué, l'UGCAA a souligné que tous les commerçants et opérateurs économiques concernés par le système de

permanence sont appelés à concourir à la stabilité du marché et à la garantie de toutes les marchandises et services durant les jours de l'Aïd El Adha et les vacances d'été, affirmant sa disponibilité à les accompagner et à réunir toutes les conditions nécessaires. L'Union a rappelé, dans ce sens, la nécessaire reprise de l'activité commerciale, le retour immédiat au travail après la fête de l'Aïd El Adha avec l'ouverture des commerces. Elle a, en outre, invité les commerçants et artisans non concernés par le système de perma-

nence «à assurer le devoir de service public, à faire du volontariat et à travailler en ouvrant leurs commerces durant la fête de l'Aïd, par solidarité et en guise de contribution à la stabilité du marché et à son approvisionnement en marchandises à des prix raisonnables». L'Aïd El Adha coïncidant avec le week-end, l'Union a incité les commerçants à s'approvisionner en quantités suffisantes de marchandises pour bien assurer la permanence et éviter d'éventuelles perturbations. A cet effet, le communiqué a indiqué que les marchés de

gros concernés par le système de permanence demeureront ouverts, affirmant la mobilisation de tous les bureaux de l'UGCAA pour accompagner les commerçants et opérateurs, en coordination avec les directions du commerce et de la promotion des exportations au niveau national. L'Union a par ailleurs appelé les agriculteurs et les producteurs à travailler et à assurer un service minimum pour approvisionner les commerçants en marchandises nécessaires durant ces jours.

PARTENARIAT ENTRE LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE

Elaboration du plan national de l'enfance 2025-2030

Le partenariat entre les institutions publiques et la société civile dans le domaine de l'enfance a fait, hier le thème d'une conférence organisée par l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE), en coordination avec l'Organisation internationale de la réforme pénale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (PRI-MENA). Dans une allocution prononcée à cette occasion, la Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, a mis en avant la coopération étroite, au titre de la démocratie participative, entre l'ONPPE et les acteurs de la société civile en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant, ajoutant que cette coopération «a permis de constituer un réseau de la société civile composé de 400 associations». L'organe s'est attelé, depuis 2017, à la formation de plusieurs acteurs de la

société civile activant dans le domaine de la protection de l'enfance, a fait savoir Mme Cherfi, rappelant «la mise en place d'une commission nationale, composée d'acteurs de la société civile et de différents secteurs, qui s'emploie actuellement à l'élaboration du plan national de l'enfance 2025-2030». Pour sa part, le président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Abdelmadjid Zaalani, a affirmé que la société civile «constitue le maillon essentiel pour faire avancer les différentes réformes, y compris celles liées à la promotion des droits de l'enfant». De son côté, le DG de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Said Zreb, a relevé «l'augmentation du nombre d'associations collaborant avec l'administration pénitentiaire. Limitées, par le passé, au Croissant-Rouge algérien, à Iqraa et aux Scouts musulmans algé-

riens, elles sont aujourd'hui 400 associations nationales et locales», a-t-il dit. Depuis le début de l'année 2024, ces associations ont organisé «plus de 747 activités au profit de plus de 22.470 détenus et leurs proches, comprenant la célébration de différentes fêtes nationales et religieuses, des formations, des campagnes de sensibilisation et des conférences sur différents fléaux, des tournois sportifs, des activités de loisirs, ainsi que la préparation des détenus candidats aux examens du BEM et du Baccalauréat». A cette occasion, le sous-directeur régional de l'organisation internationale de la réforme pénale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haitham Mohamed Shalaby, a salué la politique de l'Algérie qui «associe la société civile à la réforme dans le domaine de la justice».

APS

LE CPA RÉALISE UN BÉNÉFICE NET DE 38 MILLIARDS DE DA EN 2023

25 milliards de DA de dividendes distribués aux actionnaires

L'Assemblée générale (AG) du Crédit populaire d'Algérie (CPA) aura lieu le 27 juin prochain. Ce sera la première réunion du genre après l'ouverture du capital de cette banque...

Cette AG sera donc ouverte aux nouveaux actionnaires qui sont appelés à s'inscrire pour prendre part à cette réunion avant le 20 juin courant sur le registre des actionnaires fournis par le dépositaire central, Algérie Clearing. En plus du droit au vote, les actionnaires auront un droit de regard sur les résultats de la banque et surtout au versement

des dividendes. Ce qui était déjà prévu. Une manière d'attirer le plus d'actionnaires possible pour réussir l'opération d'introduction en Bourse. Le CPA l'a confirmé dans le projet de résolution à soumettre à l'AG publié en ligne en consacrant un montant pour les dividendes. En effet, le CPA qui a réalisé un résultat bénéficiaire net de 38 milliards de DA sur un total

bilan de plus de 3.331.68 milliards de DA. Le résultat net est ainsi en hausse de 1% par rapport à celui de 2022 (27,5 milliards de DA) prévoit 25 milliards de DA pour les dividendes au titre de l'exercice 2023 soit 65,79% du résultat bénéficiaire net. Le montant fixé sera divisé sur 200 millions d'actions dont 48.958. 634 ont été souscrites (soit un taux d'ouverture de 24,48%). Ce qui fait que pour chaque action cédée, le CPA versera un dividende de 125 DA, soit un rendement de 5,45% pour chaque action achetée, sachant que le prix

était fixé à 230 DA l'unité et 2.100 DA pour les salariés de la Banque qui représentent à titre de rappel 75% des actionnaires. Le transfert se fera directement sur les comptes bancaires des particuliers et des entreprises qui ont souscrit à l'opération. La banque prévoit par ailleurs d'affecter plus de 1,9 milliards de DA comme réserves légales. Un montant auquel s'ajoutent 11,1 milliards de DA pour les réserves facultatives comme indiqué dans le projet de résolution à soumettre à l'AG le 27 juin prochain. A noter par ailleurs que selon le bilan publié, la part du capital social de la banque représente 68,28% des fonds propres. Ce qui s'explique, selon le CPA, par l'augmentation du capital effectué en novembre 2023. Ce qui a permis de faire passer le capital de 48 milliards de DA à 200 milliards de DA à deux

mois du lancement de l'opération de vente publique (OPV) pour la cession de 30% du capital. L'opération a eu lieu dans une première phase pour rappel entre le 28 janvier et le 28 février avant d'être prolongée au 14 mars pour être couronnée de succès comme l'a souligné la semaine dernière le président de la Commission de surveillance des opérations en Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada, à l'occasion du lancement de la digitalisation des ordres de bourse en attendant que les 5,52% restants de la tranche à céder (30%) soient acquis par d'autres actionnaires, probablement des investisseurs institutionnels avant la fin de l'année en cours. Cette période verra aussi le lancement du processus pour la Banque de développement local (BDL) pour un même niveau d'ouverture, c'est-à-dire 30% de son capital.

BACHIR KECHROUD, DIRECTEUR DE LA VEILLE STRATÉGIQUE AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE :

«Sept wilayas représentent 50% de l'emploi industriel»

Le directeur de la veille stratégique au ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Bachir Kechroud, a indiqué, lundi dernier, sur les ondes de la chaîne III, que sept (7) wilayas représentent 50% de l'emploi industriel. Kechroud a été interrogé sur les avantages de l'intégration industrielle sur les économies locales. «Sur la base d'une étude engagée en 2017 et 2018, nous nous sommes rendus compte que sept wilayas représentent 50% de l'emploi industriel», a-t-il fait savoir. Il relève la même situation pour la production et l'investissement concentrés dans quelques wilayas seulement. En effet, selon lui, «sept wilayas représentent 50% de la production industrielle» et «cinq wilayas représentent 50% de l'investissement consenti pour le pays. C'est une insuffisance», a-t-il dit, en

rappelant le programme du président de la République qui incite à ce qu'on donne un peu plus d'intérêt et de présence au niveau des wilayas. «En réalité, c'est une formule pour le maintien des compétences au niveau local et créer la richesse sur place», a-t-il indiqué. Et de souligner : «Aujourd'hui, nous voyons comment le secteur de l'agriculture, comment il est en train de se redéployer et l'industrie prend part, parce qu'il y a un marché et une possibilité de développement». Le représentant du ministère de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique est également revenu sur la stratégie de son département pour le développement du secteur public marchand, ainsi que sur le renforcement du «Dialogue public-privé» dans le but d'atteindre les objectifs de la nouvelle stratégie économique.

ALLIANCE ASSURANCES

Un résultat net de 439,99 millions de DA en 2023

Selon son rapport de gestion de l'année 2023, Alliance Assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 5,851 milliards de DA, soit un taux de croissance de +7,4 % par rapport à l'année financière 2022, selon un communiqué de l'entreprise. La compagnie a réalisé un résultat

net de 439,99 millions DA au 31 décembre 2023 contre 542,97 millions DA au 31 décembre 2022. S'agissant des dividendes, note le communiqué, l'AG a approuvé la distribution d'une rétribution de 30 DA par action au titre de l'exercice 2023 (contre 35 DA en 2022).

SALON DES ÉQUIPEMENTS, DES TECHNOLOGIES ET DES SERVICES DE L'EAU

150 exposants présentent leurs plus récentes technologies

La 19e édition du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau (SIEE-Pollutec) s'est ouverte, lundi dernier au Palais des expositions (SAFEX-Alger), avec la participation de 150 exposants, dont des représentants de dix pays étrangers. Le SG du ministère de l'Hydraulique, Omar Bougueroua, présent à l'ouverture, dira que ce Salon constituait un pont de communication entre les opérateurs économiques et l'administration et un espace pour exposer les expertises et s'enquérir des nouvelles technologies du domaine de l'hydraulique, outre la possibilité de nouer des partenariats entre les sociétés participantes. Les technologies les plus récentes sont exposées lors de cette édition, a indiqué Bougueroua qui a précisé qu'elle «intervient à une période cruciale marquée par la mise en œuvre de la stratégie relative à l'orientation vers l'exploitation des ressources en eau non conventionnelles, à travers le dessalement de l'eau de mer pour faire face aux changements climatiques». Les sociétés nationales activant dans ce domaine œuvrent, selon lui, à exécuter cette stratégie et contribuer, ainsi, à fournir l'eau potable à la population et à améliorer les services publics dans ce cadre. Il a évoqué en outre l'utilisation des eaux traitées, notamment dans le domaine agricole, à même d'économiser l'eau potable et de garantir la sécurité hydrique. Prévu jusqu'au 13 juin, le Salon connaît la participation d'entreprises algériennes des deux secteurs, privé et public, avec un taux de plus de 70% de l'ensemble des exposants, outre des établissements bancaires et de services. Il s'agit, entre autres, de la Société des eaux

et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) qui offre aux visiteurs du Salon, une visite virtuelle de ses installations et stations de traitement de l'eau potable et des eaux usées, outre l'organisation de rencontres bilatérales avec des fournisseurs internationaux en vue de sécuriser sa chaîne d'approvisionnement, notamment les services de pièces de rechange, des produits chimiques et d'autres produits de traitement. Le DG de l'Agence nationale de gestion intégrée de l'eau (AGIRE), Mohamed Deramchi, a présenté, de son côté, un exposé exhaustif sur les missions de cette

Agence, créée en 2023 et placée sous la tutelle du ministère de l'Hydraulique, en vue de renforcer les capacités nationales de production d'eau épurée afin d'assurer la sécurité hydrique, en plus d'autres missions liées à la réalisation, à l'exploitation et à la maintenance des stations de dessalement de l'eau. Quant au dessalement de l'eau, le DG de la société Algerian Energy Company (AEC), filiale de la Sonatrach, Mohamed Boutabba, a affirmé dans une déclaration à la presse que le lancement des essais techniques des stations de dessalement de l'eau de mer en cours de réali-

sation, est prévu fin décembre, ajoutant que ces projets seront livrés dans les délais impartis. Par ailleurs, des entreprises étrangères représentant 10 pays prennent part à cet évènement: Turquie, France, Chine, Portugal, Italie, Allemagne, Brésil, Belgique, République Tchèque et Inde. Plusieurs techniques innovantes utilisées dans le traitement de l'eau de mer, des eaux salées et des eaux usées en zones urbaines et industrielles, le pompage d'eau, l'approvisionnement et le montage des adoucisseurs industriels, et les filtres des eaux de puits. **R.E.**

SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

La COSOB annonce les dates de distribution des dividendes aux actionnaires

La Commission de surveillance et de régulation des opérations de bourse (COSOB) informe les actionnaires des sociétés cotées que les dates de distribution des dividendes pour l'année 2023 ont été éta-

blies. Pour la compagnie d'assurance Alliance Assurances, le versement des dividendes pour l'exercice 2023 s'effectuera au plus tard le 30 septembre 2024, avec un montant fixé à 30 DA par action. Quant à

l'entreprise Biopharm, le versement des dividendes pour l'exercice 2023 s'effectuera également au plus tard le 30 septembre 2024, avec un montant de 180 DA par action.

POUSSÉ PAR DES ACHATS SPÉCULATIFS

Le pétrole en nette hausse

Les cours du pétrole ont fini en nette hausse lundi dernier, sous l'effet d'achats spéculatifs d'investisseurs qui se positionnent sur un marché déséquilibré par la communication de l'Opep+. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août a pris 2,51%, pour clôturer à 81,63 dollars. Le baril de West Texas Intermediaire (WTI) américain avec échéance en

juillet a lui gagné 2,92%, à 77,74 dollars. Dès lors, certains des opérateurs spéculatifs positionnés à la baisse jusqu'ici se remettent à acheter de l'or noir, estimant que les cours atteignent des limites à la baisse et que leur marge de repli est désormais limitée. Pour Matt Smith, il s'agit de la poursuite d'un ajustement entamé en fin de semaine dernière, après le trou d'air

provoqué par la communication de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de ses alliés de l'accord Opep+. Le cartel a annoncé qu'il entendait revenir progressivement, à partir d'octobre, sur 2,2 millions de barils par jour de coupes décidées unilatéralement par plusieurs membres, ce qui a fait craindre pour l'équilibre entre offre et demande.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'YDRAULIQUE
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE LA
WILAYA DE CHLEF
N.L.F : 099002019057818

Avis d'appel d'offres national ouvert
avec exigence de capacités minimales N° _____/2024

*** Intitulé de l'opération :**
« REHABILITATION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CENTRES DE : OUED FODDA, L'ARBDH-MEDJADJA, AIN MERANE, OULED FARES ET UNE PARTIE DE CHETTIA »

Le wali de la wilaya de Chlef, lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale pour la réalisation du projet suivant :

RESTE A REALISER DU LOT N°07 : REHABILITATION DES RESEAUX D'AEP D'AIN MERANE
[Hay 192 logts , Hay Farnad] et Hay mosquée el-Attique]

- F/P de 300 m de conduites en PEHD DN 250 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 30 m de conduites en PEHD DN 200 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 100 m de conduites en PEHD DN 160 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 30 m de conduites en PEHD DN 125 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 200 m de conduites en PEHD DN110 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 1000 m de conduites en PEHD DN 90 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 2100 m de conduites en PEHD DN 75 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 2000 m de conduites en PEHD DN 63 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- F/P de 1000 m de conduites en PEHD DN 50 PN 10 avec accessoires et pièces spéciales.
- Réalisation des branchements particuliers des abonnés.

Le soumissionnaire prendra à sa charge les dépenses relatives aux emplacements nécessaires, aux installations de chantier et à la prise de possession de la ou les carrières.

L'appel d'offre s'adresse à toutes les entreprises soit individuellement, soit dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises, disposant des capacités financières et techniques suivantes :

Capacités professionnelles.
 Dispositif d'un certificat de qualification et classification professionnelle (activité principale en hydraulique) en cours de validité.

N° de Lot	Catégorie du certificat de qualification et classification professionnelle
RESTE A REALISER DU LOT N°07	Catégorie Quatre (04) et/ou plus (code : 34-703)

Pour les soumissionnaires dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises il suffit que l'un des membres du groupement momentané dispose de la même catégorie du certificat de qualification et classification professionnelle mentionné ci-dessus, les autres membres disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelle (activité principale en hydraulique quel que soit la catégorie) en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

- Capacités financières :
 Les soumissionnaires seuls doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen, des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), Supérieur ou égale à 25 000 000 DA (25 000 000 DA). Les bilans doivent comporter un état de réception des services des impôts pour les personnes physiques et visés par un commissaire aux comptes ou un comptable agréé pour personnes morales ou CSE.

Capacités Techniques
A / Références professionnelles
 - Avoir réalisé seul ou dans un groupement au moins un projet dans le domaine d'Alimentation en Eau Potable (Distribution et ou de conduite en PEHD DN 160 mm et/ou plus).
 - Les références professionnelles sont justifiées par attestations de bonne exécution ou (attestations de maîtres d'ouvrage) pour la conception « les travaux sont exécutés dans les règles de l'art » pour toute attestation délivrée par d'autres maîtres d'ouvrage publics.
 Dans le cas d'un groupement, l'un du groupe doit avoir réalisé ce projet dans le domaine d'Alimentation en eau potable qui doit justifier par une ou plusieurs attestations délivrées par le maître d'ouvrage public.

B / Moyens humains
 - Disposer d'un cadre Maitre ou Ingénieur d'état en Hydraulique avec une expérience exigée de 02 ans justifié par copie du diplôme et attestation d'affiliation individuelle CNAAS établie moins de 03 mois à la date d'ouverture des plis, ainsi que Quatre (04) ouvriers au moins justifiés par la mise à jour CNAAS en cours de validité à la date d'ouverture des plis, et Engagé(e) avoir 02 ans et plus d'expérience, justifié par copie d'attestation de formation délivrée par l'Institut de formation et attestation d'affiliation individuelle CNAAS établie moins de trois mois à la date d'ouverture des plis plus attestation de travail délivrée par l'entreprise concernée l'expression fonctionnaire.
 NB : l'expérience est justifiée par attestation de travail ou fiche carrière.

C / Moyens matériels
 Disposer d'une pelle mécanique et rétro chargeur « ou (01) camion à benne (charge utile dix tonnes et plus), une (01) machine à souder tout à bras pour conduites en PEHD DN 315 et/ou plus avec groupe électrogène, justifiés par des copies des cartes grises et assurances en cours de validité le jour d'ouverture des plis.
 - Le matériel roulant mis à la disposition du chantier doit être justifié avec présentation des copies des cartes grises en cours de validité appuyé de l'attestation de conformité technique en cours de validité et assurance en cours de validité.
 - Pour le matériel non roulant, le soumissionnaire, doit présenter un PV d'expertise de justice ou un PV d'expert auto établie moins d'une année à la date d'ouverture des offres.

NB : - Si l'une des conditions relatives d'éligibilité n'est pas respectée l'offre sera rejetée systématiquement lors de l'évaluation des plis.

2 - Le dossier de candidature contient :

- Declarations de candidature (remplie dans le dossier d'offre).
- La déclaration de probité (remplie dans le dossier d'offre et cachetée par le soumissionnaire).
- Statuts pour les sociétés.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitants les personnes à engager l'entreprise.
- Tous documents permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants.

a/ Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification (activité principale en hydraulique) en cours de validité Catégories cinq 04 ou plus (code 34-703).

b/ Capacités financières : Moyens financiers justifiés par les bilans des trois meilleurs bilans d'exercice sur les cinq dernières (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), Supérieur ou égale à 25 000 000 DA (25 000 000 DA). Portant accusé de réception des services des impôts pour les personnes physiques et visés par un commissaire aux comptes ou un comptable agréé pour personnes morales et les références bancaires.

c/ Capacités techniques :
***Moyens humains :**
 Liste des moyens humains avec pièces justificatives
***Moyens matériels :**
 La liste des moyens matériels mis à la disposition du chantier avec copies des pièces justificatives.

2- L'offre technique contient :

- Déclaration à soucrire (remplie dans le dossier d'offre).
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du présent décret.
- Plan d'hygiène et de sécurité ou un engagement écrit de le remettre avec la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- Planning de réalisation.
- Le cahier de charge portant à la dernière page la mention manuscrite "Je et accepter" remplie dans le dossier d'offre et visé par le soumissionnaire.
- Un exemplaire du protocole d'accord liant les membres du groupement sera joint à la soumission, et dans lequel sera mentionné le rapport de prorata de chaque membre du groupement, et doit être notarié pour l'attributaire du marché.
- Le PV de visite.

Ainsi, que tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;

- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

3- L'offre financière contient :

- La lettre de soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Durée de préparation des offres.

La durée de préparation des offres est de 15 jours à compter de la date de la 1ère publication de l'appel d'offre, si ce dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation et dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, à même heure.

Lieu de dépôt des offres
 Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

LA DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE LA WILAYA DE CHLEF
Nouvelle cité administrative, hay Zeitoune – C H L E F.

Date et heure de dépôt des offres
 La date et heure de dépôt des offres sera le dernier jour de préparation des offres, avant Quatorze heures (14 h 00).

Date et heure d'ouverture des offres
 La date et heure d'ouverture des offres sera le dernier jour de préparation des offres, à Quatorze heures (14 h 00).

Validité des offres
 Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois conformément aux dispositions de l'article 98 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Forme et présentation de l'offre
 Le dossier de qualification, l'offre technique et l'offre financière sont déposés dans des enveloppes séparées et scellées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe marron scellée, comportant la mention manuscrite « soumissionnaire ou ingénieur responsable » à s'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° _____/2024 ».

« REHABILITATION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CENTRES DE : OUED FODDA, L'ARBDH-MEDJADJA, AIN MERANE, OULED FARES ET UNE PARTIE DE CHETTIA »

Les soumissionnaires sont invités à participer à la séance d'ouverture des plis.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Direction des Equipements publics de la Wilaya de Ain Defla
 Numéro d'identification Fiscale (NIF) 09094019061117

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
 N° _____/2024

La direction des équipements publics de la wilaya de Ain Defla dont le siège social est au Rue KALOUAZ Mousa - Ain Defla, lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale pour réalisation d'un COLLEGE type B5 au niveau du site des 1200 logements en location-vent commune de El Attaf , Wilaya de Ain Defla (cité d'habitat intégrées 2023)

* Tranche Ferme
 Blocs Pédagogique + Administration + Chauffage centrale + VRD + Amphithéâtre + Terrain de jeux
 * Tranche conditionnel N°01
 Logement de fonction (1F5 ,2F4 ,2F3) avec Sas VRD

Seules les entreprises qualifiées dans le domaine STPH et qui possède un certificat de qualification et de classification professionnelle activité principal en travaux bâtiment catégorie QUATRE (4) ou plus valide et ayant réalisé un moyen des chiffres d'affaires des trois dernières années du soumissionnaire supérieur ou égale à 40 000 000,000DA et un projet classé dans la catégorie C [voir article 03 du cahier des charges pour le reste des Conditions d'éligibilité] , peuvent relire le cahier des charges auprès de la direction des équipements publics, Bureau de retrait des cahiers des charges N°22, Rue de KALOUAZ MOUSSA, Ain-Defla. A lire gratuit.

Les documents et les pièces requises sont ceux exigés à l'article 11 page 06 du cahier des charges notamment :

A- Dossier de candidature :
 1- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint en annexe) ;
 2- Une déclaration de probité (selon modèle annexé) ;
 3- Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle demandée pour les entreprises qualifiées dans le domaine STPH

B- Offre Technique :
 1- La déclaration à soucrire (selon modèle ci-joint) remplie, signée et datée par le soumissionnaire.
 2- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
 3- Le planning d'exécution des travaux établi en fonction du délai de réalisation proposé (Signé par le soumissionnaire)

C- Offre Financière :
 1- La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, datée et signée.
 2- Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné en chiffres et en lettres, signé et cacheté par le soumissionnaire.
 3- Le détail quantitatif - estimatif des offres dûment renseigné, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Les offres accompagnées des pièces et documents et en cours de validité, tels qu'exigés par le cahier des charges, doivent être présentées dans trois (03) enveloppes distinctes fermées et cachetées, une enveloppe contenant « dossier de candidature », une enveloppe contenant « offre technique » et une enveloppe contenant « offre financière ».

Les trois enveloppes (candidature, technique et financière) seront mises sous pli anonyme et fermé et qui porte la mention suivante :

A Monsieur Le Directeur Des Equipements Publics De La Wilaya De Ain Defla
Soumission à s'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° _____/2024
réalisation d'un COLLEGE type B5 au niveau du site des 1200 logements en location-vent commune de El Attaf , Wilaya de Ain Defla (cité d'habitat intégrées 2023)
 * Tranche Ferme
 Blocs Pédagogique + Administration + Chauffage centrale + VRD + Amphithéâtre + Terrain de jeux
 * Tranche conditionnel N°01
 Logement de fonction (1F5 ,2F4 ,2F3) avec Sas VRD

La durée de préparation des offres est fixée à dix (10) jours, à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des quotidiens nationaux ou le SOMCP.

La date de dépôt des offres est fixée au 10ème jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12h 00 mn, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, et déposée auprès de la direction des équipements publics bureau N°22 au 1er étage site au Rue de KALOUAZ Mousa Ain Defla.

La période de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Le présent avis d'appel d'offre tendra lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu à la date de dépôt des offres à Douze heures (12h00) au siège de la direction des équipements publics bureau N°08 au 1^{er} étage site au Rue de KALOUAZ Mousa Ain Defla, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant au même endroit.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : CHLEF
DAIRA DE : CHLEF
COMMUNE DE : SENDJAS
N.L.F:098402199023620

AVIS DE CORRECTION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la disposition de l'article 88 l'alinéa 02, décret présidentiel N° :15/247 du :16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;

Le président de l'APC de sendjas informe l'ensemble des entreprises ayant participé à l'avis d'Appel d'Offres National ouvert AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 06/2023 paru dans les journaux «EL-ANE» le : 27/12/2023 & «EXPRESS» le : 27/12/2023 pour :

(APPROVISIONNEMENT DE CANTINES SCOLAIRES DURANT L'ANNEE FINANCIERE 2024)

LOT N°01: ALIMENTATION GÉNÉRALE ET PAIN LOT N°02: LÉGUMES ET FRUITS LOT N°03: VIANDES ET PRODUITS PROTÉINÉS

paru dans les journaux «EL-ANE» le : 11/03/2024 & «EXPRESS» le : 11/03/2024 la rectification de l'attribution provisoirement concernant le montant minimum après correction (LOT N°01) de réalisation dans le tableau suivant :

L'INTITULE DE L'OPERATION	ENTREPRISE RETENUE	NOTE TECHNIQUE (20 / 40)	MONTANT PROPOSE (DA)	MONTANT APRES LA CORRECTION(DA)	DELAI	CRITERES DE CHOIX
LOT N°01: ALIMENTATION GÉNÉRALE ET PAIN	CHERP ZAALTEH ABDALLAH NF 184020192101030000	27 points	MIN 6.191.121,60	MIN 5.182.984,24		l'offre économiquement la plus avantageuse
			MAX 16.788.848,76	MAX 13.987.227,16		
LOT N°02: LÉGUMES ET FRUITS	BOUMENI HOCHE NF 18730106010642	38 points	MIN 8.815.715,00			l'offre économiquement la plus avantageuse
			MAX 31.313.840,00			
LOT N°03: VIANDES ET PRODUITS PROTÉINÉS	CHERP ZAALTEH ABDALLAH NF 184020192101030000	27 points	MIN 21.988.120,00	21.988.120,00		l'offre économiquement la plus avantageuse
			MAX 64.888.327,00			

Les autres soumissionnaires ont été informés par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception de ce présent avis de correction de l'attribution provisoire, et ce conformément à l'article 82, Décret présidentiel N° :15/247 du :16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires sont invités à venir dans les dix (10) jours qui suivent la date de la publication du présent avis de correction des marchés de l'APC, si le délai pour répondre avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour répondre sera prorogée au jour ouvrable suivant et ce conformément à l'article 82, du présent décret.

SKIKDA

Réception de la première tranche du projet de réaménagement de l'avenue Didouche-Mourad

La première tranche du projet de réaménagement de l'avenue Didouche-Mourad qui fait partie du vieux bâti de la ville de Skikda devrait être réceptionnée avant le 20 juin, apprend-on des services de la wilaya.

«La réception de la première tranche de cette opération lancée fin décembre passé aura lieu avant le 20 juin courant soit avant l'ouverture de la saison estivale», ont indiqué les mêmes services qui ont relevé que cela signifie que tous les chantiers seront levés de cette avenue qui représente le cœur de la ville, et relie la plupart des quartiers et dessert le front de mer et la plage de Stora.

L'avancement des travaux de cette tranche divisée en cinq lots incluant depuis la place du 1er novembre 25 immeubles de 138 logements et 53 locaux commerciaux est de 80 %, selon la même source qui a relevé que les travaux menés portent sur la consolidation des piliers, des escaliers, du pavage ainsi que les structures des édifices et les parties communes y compris les colonnes montantes du gaz, de l'électricité et de l'eau.

Ces travaux ont également concerné l'entretien des toits, des structures en

bois, le système d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluies, la restauration des façades et arcades de l'avenue et leur éclairage.

Au cours de la visite du site du projet à la fin de la semaine passée, le wali, Mme Houria Meddahi a exhorté l'entreprise chargée de l'opération à renforcer ses chantiers en moyens humains et matériels et adopter le système de travail par équipes pour livrer le projet dans les délais fixés surtout à la veille de l'ouverture officielle de la saison estivale durant

les 10 derniers jours de juin courant, selon la même source. La cheffe de l'exécutif local a souligné à l'occasion, l'intérêt porté par les autorités locales à ce projet au regard de son importance pour la préservation de l'histoire et de l'authenticité de cette ville et le recouvrement de sa belle image surtout que cette wilaya touristique par excellence attire annuellement beaucoup de touristes. L'avenue Didouche Mourad comprend 127 édifices constitués de 604 logements et 350 locaux commerciaux dont

la construction date de 1890. L'état de dégradation de ces immeubles est dû surtout au phénomène des infiltrations d'eau du fait que la ville a été érigée sur un bassin dont les écoulements d'eau finissent dans cette avenue.

Les édifices de l'avenue ont connu une dégradation avancée du fait de l'absence de travaux d'entretien et l'obstruction des canalisations des eaux usées. Dans le cadre de la réhabilitation du vieux bâti de Skikda, cette avenue a été divisée en 24 lots, est-il noté.

SIDI BEL-ABBÈS

Raccordement de plus de 200 exploitations agricoles au réseau d'électricité rurale

Le programme d'électricité agricole, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, a permis jusqu'à présent, le raccordement de 218 exploitations agricoles dans la wilaya de Sidi Bel Abbes, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de distribution de l'électricité et du gaz. La chargée de l'information et de la communication, Fouzia Saboundji, a indiqué qu'il a été procédé, depuis le début de l'année en cours, au raccordement de 30 exploitations agricoles au réseau d'électricité, tandis que le nombre d'exploitations programmées pour l'année en cours est estimé à 110 exploitations, à savoir le quota additionnel en cours de raccordement en énergie électrique, sachant que le taux de réalisation a atteint 30%. La même source a indiqué que le

raccordement des exploitations agricoles est réparti sur trois programmes importants, lesquels ont été achevés: le premier, celui de l'appui agricole ayant ainsi permis le raccordement de 97 exploitations agricoles, le deuxième inscrit au titre du programme du Fonds commun des collectivités locales et concerne 242 exploitations agricoles, alors que le troisième qui concerne l'électricité agricole, a permis le raccordement de 218 exploitations agricoles. A signaler que ces réalisations s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par la direction de distribution de Sidi Bel Abbes pour accompagner le programme de développement économique, selon le plan de Sonelgaz et en application des orientations des autorités supérieures du pays.

BLIDA

Plus de 1 130 logements attribués

Plus de 1 130 familles de Blida ont bénéficié de décisions d'affectation de logements publics locatifs (LPL) lors d'une cérémonie organisée au siège de la wilaya.

Il s'agit de 1 136 familles des communes de Bougara, Boufarik et Blida qui ont reçu leurs décisions d'affectation de logements publics locatifs réalisés au niveau du pôle urbain de Safsaf,

commune de Meftah, à l'extrême est de la wilaya.

Avec la remise des décisions de ces logements réalisés dans le cadre du programme lancé à la fin 2023, la wilaya de Blida a achevé l'opération de distribution des logements publics locatifs, a indiqué le wali, Ibrahim Ouchen dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie. «Le parc

immobilier de la wilaya ne dispose pas actuellement de logements publics locatifs prêts à être distribués», a-t-il noté.

Il a relevé, toutefois, que la wilaya compte un petit quota de logements réalisés au titre du programme d'éradication de l'habitat précaire, programmé à la distribution dans les prochains jours. Le même responsable a fait cas

du parachèvement, en cours, d'un programme de logements publics locatifs de près de 1.700 unités, en vue de sa distribution dans les deux prochains mois, en plus d'un autre programme de logements promotionnels aidés (LPA). De nombreux bénéficiaires des décisions d'affectation ont exprimé leur joie, d'autant plus que l'opération intervient à la veille de l'Aïd El-Adha.

MASCARA

Deux anciennes piscines réhabilitées pour cet été

Mascara dispose deux piscines semi-olympiques situées aux deux extrémités de la ville, un acquis qui s'est avéré insuffisant par rapport à la demande des habitants. En plus, pour s'y rendre il faut les moyens de locomotion qui reviennent chers à la longue pour les moins nantis. Il n'y a pas longtemps, le wali, en visitant la ville, était sidéré de découvrir deux vieilles piscines abandonnées et en

mauvais état. S'agissant d'un patrimoine à récupérer et qui pourrait combler le déficit au centre-ville, il a donné instruction pour réhabiliter ces unités pour la saison estivale.

La piscine du jardin Pasteur est située dans un bosquet de plusieurs hectares en forme de ravin orné de végétation, un endroit féérique au fond duquel repose le grand bassin au cœur de la ville. Cette

infrastructure a été entièrement rénovée et embellie et devait être inaugurée le 1er juin. Seulement, un problème technique de dernière minute et indépendant de la volonté des gestionnaires est survenu incitant au report de la mise en service qui a été fixée au 15 de ce mois. Quant à la piscine de la route de Selatna dont la réalisation remonte à l'ère coloniale au lieu-dit Châaba El

Hamra un lieu boisé, elle a subi beaucoup de dommages, raison pour laquelle sa réhabilitation urgente a été décidée par le wali qui a demandé son ouverture début juillet. Cet ouvrage sera exclusivement réservé aux femmes. Le premier responsable de la wilaya a promis de faire de ces lieux des piscines couvertes dans les normes qui seront exploitées toute l'année.

ORAN

La pénétrente reliant le port à l'autoroute Est-Ouest livrée dans une dizaine de jours

La pénétrente reliant le port d'Oran à l'autoroute Est-Ouest sera livrée dans 10 jours a annoncé par le wali, lors d'une visite sur le terrain. Cette nouvelle infrastructure offre des perspectives prometteuses pour le développement du commerce et de la logistique. Elle contribuera également à réduire les congestions routières, améliorant ainsi la fluidité du trafic des camions fréquentant le port, actuellement limité par l'ancienne route empruntée, quotidiennement, par des centaines de camions. La première phase du projet comprend la construction d'une autoroute reliant le port d'Oran au premier périphérique sud, au niveau de l'échangeur de Canastel, sur une distance de 08 km. Cette section comprend plusieurs grandes infrastructures, dont une structure maritime, un pont, deux tunnels, quatre murs

de soutènement et deux échangeurs autoroutiers. Le wali a souligné l'importance cruciale de ce projet majeur pour le développement économique de la région d'Oran. En facilitant l'accès au port et en améliorant la circulation des camions, cette nouvelle infrastructure contribuera à réduire les embouteillages générés par le trafic quotidien de 1.800 camions. Attribué au groupe algéro-turc Makyol pour un investissement global estimé à 50 milliards de DA, le projet s'étend sur une distance de 26 km. Réalisée avec des techniques modernes, cette infrastructure comprend 5 ouvrages d'art, dont une trémie à 2 accès de 930 m, une autre trémie de 1580 m, un grand viaduc de 680 m, ainsi que la création d'un accès à la mer et à l'autoroute Est-Ouest. Sayoud s'est ensuite rendu sur le chantier

du projet d'aménagement et de création d'espaces de loisirs au sommet du mont Murdjadjo. Ce projet sera inauguré à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance, le 5 juillet. Le wali a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des travaux réalisés sur ce site, qui propose des espaces pour diverses activités sportives et de loisirs, ainsi que des restaurants et des cafés. Pour la première fois, l'eau a été acheminée jusqu'à cette zone. Il a également insisté sur la sécurité de la zone, où une unité de la Gendarmerie nationale est présente, et une unité de la Direction des Forêts sera installée, dans les prochains jours. Ce projet, qui s'inscrit dans les efforts de développement du Tourisme dans la région, a été très apprécié par les citoyens qui affluent quotidiennement vers la zone.

PROMOTION DU TOURISME EN ALGÉRIE

Des tarifs attractifs pour les résidents à l'étranger

Le Conseil du renouveau économique algérien CREA a lancé, lundi dernier, en collaboration avec le ministère du Tourisme et de l'Artisanat et avec la participation des acteurs du tourisme, une initiative spéciale pour la saison estivale 2024 visant à promouvoir la destination touristique Algérie en proposant des offres aux familles algériennes, aux membres de la communauté nationale établie à l'étranger et même aux étrangers, à des prix compétitifs....

L'initiative a été lancée à travers un accord de coopération signé par le président du CREA, Kamel Moula, la DG de l'Office national du tourisme ONT, Saliha Nacer Bey, le DG de l'Office national algérien du tourisme ONAT, Taher Arezki, le PDG du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, Amar Guellati, le PDG de la Société d'investissement hôtelière SIH, Ismail Chaalal, et le Secrétaire général SG de la Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme, Adel Henouda. La cérémonie de signature de l'accord, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des initiatives lancées par le CREA, s'est déroulée en présence du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche et du ministre de la Communication, Mohamed Laagab. S'exprimant à cette occasion, Didouche a mis en avant l'importance de cette initiative, soulignant la nécessité de se mobiliser pour assurer le succès. L'Algérie est devenue une destination touristique prisée, selon les indicateurs du tourisme national et l'afflux de touristes étrangers, a-



t-il soutenu. Dans le même contexte, il a indiqué que son département ministériel avait initié l'affectation d'assiettes foncières au niveau des Zones d'expansion touristique ZET, en vue de la réalisation de structures touristiques saisonnières, et ce dans l'objectif d'augmenter la capacité d'hébergement au niveau des zones touristiques. Pour sa part, Moula a affirmé dans son intervention que «la signature de cette convention est intervenue après des concertations avec les principaux acteurs

dans le secteur du tourisme», relevant que le but était de préserver le pouvoir d'achat des familles algériennes, à travers l'offre de tarifs attractifs dans les hôtels, tout en leur permettant, en sus de la communauté nationale établie à l'étranger et aux étrangers, de découvrir le patrimoine touristique de l'Algérie. Indiquant que cette initiative englobe 1.600 hôtels, groupes touristiques et lieux de divertissement et que l'adhésion à cette initiative «restera ouverte à tous les acteurs dans le secteur du

tourisme», Moula a assuré qu'avec la conjugaison des efforts «on peut transformer l'Algérie en une destination touristique». Quant à Mme Nacer Bey, elle a fait savoir que l'ONT a actualisé son portail (visite Algeria), en vue de faciliter l'opération de consultation de toutes les offres promotionnelles et des circuits touristiques, soulignant que cette initiative permettra d'adopter une nouvelle approche dans l'organisation des saisons estivales. De son côté, Guellati a évoqué dans son intervention la prise par le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme de plusieurs mesures en vue de mener à bien cette initiative, à l'instar de la gratuité des plages jouxtant les établissements relevant du Groupe, la baisse des tarifs et la réduction de la durée des réservations à 10 jours au plus, «afin qu'elles ne soient pas monopolisées». Dans le même sillage, Chaalal a annoncé que la SIH avait ouvert 40 points de vente au niveau de ses structures offrant une gamme variée de services en hôtellerie, restauration

et activités culturelles, annonçant certaines «offres alléchantes» sur la plateforme de l'Office national du tourisme ONAT. Dans son intervention, Arezki a fait savoir que l'ONAT avait consacré des offres et des programmes aux régions touristiques côtières et mobilisé des bus pour transporter les estivants de et vers les plages à «des prix symboliques». De son côté, Henouda a affirmé que l'initiative lancée aujourd'hui «insufflera une nouvelle dynamique au secteur du tourisme», affirmant que sa fédération œuvrera pour son succès. A rappeler que les différentes offres promotionnelles des hôtels et des groupes touristiques sont disponibles sur le portail de l'ONAT qui sera actualisée les prochains jours, d'après les explications fournies lors de la cérémonie de signature.

APS.

COLLECTE DES PEaux DE MOUTON

Appel à la participation des citoyens

L'objectif de la campagne de collecte des peaux de mouton est de récupérer plus de 2.000.000 de peaux de moutons. Ce marché représente un marché de 20 millions de dollars. A quelques jours de l'Aïd El Adha, les préparatifs pour la collecte des peaux de mouton vont bon train. Le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique vise à récupérer plus de 2.000.000 de peaux de moutons, dans un état exploitable comme matière première de l'industrie nationale du textile et du cuir, de quoi promouvoir ces filières et participer à la préservation de l'environnement. Il s'agit d'une action d'envergure à dimension écologique et économique. En effet, la collecte de peaux de moutons représente un marché d'environ 20 de millions de dollars. Les pouvoirs publics ont lancé une campagne de mobilisation relative à la collecte des peaux de moutons sacrifiés, en coordination avec les parties concernées. Le

rôle de la société civile dans cette démarche, notamment les associations activant dans le domaine de l'environnement, est primordial. Premiers concernés, les citoyens sont appelés à adhérer pleinement à cette démarche en veillant à assurer le bon état des peaux de moutons sacrifiés durant l'opération d'écorchage, et transporter celle-ci à un point dédié à la collecte (défini par la Commission de wilaya). Parmi les recommandations phares, l'accent est mis sur l'importance d'appliquer du sel sur la peau pour éviter sa décomposition en raison de la température élevée. Le transport des peaux vers les tanneries, suivant cette opération, sera effectué par des transporteurs spécialisés. Pour faire aboutir cette opération, l'ensemble des communes et des wilayas concernées mobiliseront les potentiels matériel et humain sur le plan local, outre la mobilisation des camions de collecte des peaux par tous les établissements

publics relevant du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique. Pour assurer le succès de l'opération, des campagnes de sensibilisation sont lancées un peu partout. Objectif : valoriser cette matière première qui contribue au développement de la filière des industries des cuirs. Ces campagnes de sensibilisation à grande échelle visent à sensibiliser à l'importance de collecter les peaux de moutons et de bovins, afin de les envoyer aux tanneries du Groupe industriel Textiles et Cuirs (GETEX) pour leur traitement et utilisation dans les industries des cuirs. Les campagnes de sensibilisation précoces et les préparatifs lancés pour la collecte des peaux récupérables interviennent après l'installation de commissions de wilayas, sous l'égide des walis et des directeurs de l'industrie de wilayas, dans le but de faire connaître les bonnes pratiques d'abattage et de salage pour préserver la qualité des peaux et faciliter leur récupération. Cette initiative est lancée avec la participation de plusieurs secteurs à, à travers l'installation d'une commission nationale dédiée à cet effet, laquelle regroupe des représentants du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, du ministère du Com-

merce et de la Promotion des exportations, du ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, du ministère de la Communication, ainsi que du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. La campagne de sensibilisation s'appuie sur un mécanisme durable qui concerne cinq wilayas pilotes, à savoir Alger, Oran, Jijel, Djelfa et Batna, disposant d'un nombre considérable d'abattoirs, tout en élargissant la campagne aux autres wilayas voisines. Pour rappel, plus d'un million d'unités de peaux (ovine et bovine) ont été collectées l'année dernière dont 240.000 récupérables soit 21% seulement d'où l'importance d'augmenter ce taux en misant sur de la préservation des peaux en bon état. Le président de l'Organisation algérienne de commerce et de l'investissement social (OACIS), Djaber Bensidra met en avant l'importance de ces campagnes de sensibilisation pour augmenter le volume de peaux récupérables. A cet effet, il annonce, le lancement d'une application à cet effet conçue par une start-up dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation pour tenir le citoyen informé des points de dépôt des peaux et permettre aux opérateurs et aux entreprises de s'enquérir des statistiques sur les peaux collectées.

Amel B.

REFUS DE VISA SCHENGEN

Les Algériens ont perdu plus de 13 millions d'euros en 2023

Les ressortissants des pays africains représentent les nationalités ayant demandé le plus de visa Schengen en 2023. Mais surtout ceux qui reçoivent le plus de rejets à leurs requêtes. D'ailleurs, rien qu'en 2023, ces demandeurs de visas Schengen ont reçu 704 000 réponses négatives. Par conséquent, ce chiffre se traduit en 56.3 millions d'euros de pertes causées par ces demandes de visa Schengen rejetées. De leur côté, les Algériens se retrouvent, depuis plusieurs années, en tête de la liste des nationalités avec le plus grand nombre de refus. En 2023, l'Algérie a été le pays qui a reçu le deuxième plus important nombre de rejets aux demandes de ses citoyens. Soit un total de 289.000 refus, notamment 43.2 % de toutes les demandes. Si les Algériens

sont autant impactés par ces réponses négatives, c'est en raison du nombre de demandes exprimées de leur part chaque année. Par ailleurs, ces refus de visa Schengen se présentent comme des millions d'euros partis en fumée. Pour rappel, une demande de visa Schengen coûte environ 80 euros, soit près d'un tiers du salaire moyen en Algérie. Conformément aux dernières statistiques, les pertes des ressortissants algériens en refus de visa s'élevaient à hauteur de 13.3 millions d'euros, en une seule année. A partir de ce 11 juin, les ressortissants de l'Afrique et de l'Asie seront confrontés à de nouvelles dépenses. Dans la mesure où la décision de la commission européenne d'augmenter les frais de visa Schengen prendra effet.

ALGÉRIE POSTE

Ouverture exceptionnelle des bureaux de poste vendredi

En prévision de l'Aïd Al-Adha, Algérie Poste a décidé d'ouvrir exceptionnellement certains bureaux de poste de la capitale vendredi prochain. Cette mesure, prise par Ahmed Sami Belhadi, directeur des postes et télécommunications de la wilaya d'Alger, vise à faciliter l'accès aux services postaux pour les citoyens et leur permettre de retirer de l'argent en vue de la fête. Ainsi, anticipant l'affluence des citoyens à l'occasion de l'Aïd Al-Adha, Algérie Poste a pris des mesures proactives en injectant une

enveloppe conséquente de 5 milliards de DA dans ses caisses. Cette opération, menée dans le but de fluidifier les transactions financières et répondre à la demande croissante en liquidités durant cette période festive, concerne 271 bureaux de poste et 218 distributeurs automatiques répartis à travers la wilaya. Par ailleurs, le directeur a également rappelé le versement anticipé des pensions des retraités par la Caisse nationale de retraite (CNR) en prévision de l'Aïd.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ VOTE UNE RÉOLUTION POUR UN Cessez-le-feu à GHAZA

L'Algérie apporte son soutien au plan de trêve américain

Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Amar Bendjama, s'exprimant à l'issue de ce vote, a expliqué que l'Algérie soutient cette résolution bien qu'elle ne soit pas exemplaire, mais qu'elle donne un espoir d'arrêter le bain de sang à Gaza...

Le projet de résolution proposé par les Etats-Unis pour un cessez-le-feu à Gaza a été adopté lundi dernier par le Conseil de sécurité de l'ONU. Quatorze membres dont l'Algérie ont voté pour, la Russie s'en est abstenue. Fidèle à sa ligne de conduite habituelle en ce qui concerne la cause palestinienne, l'Algérie a ainsi apporté son soutien au plan de trêve américain, le but étant que les armes se taisent. Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Amar Bendjama, s'exprimant à l'issue de ce vote, a expliqué que «l'Algérie soutient cette résolution bien qu'elle ne soit pas exem-

plaire», mais qu'elle donne un espoir d'arrêter le bain de sang à Gaza». Bendjama a réitéré l'attachement de l'Algérie à soutenir la Palestine jusqu'à la satisfaction de ses droits légitimes, notamment celui de la création de son Etat indépendant. Il a ajouté que «ses compatriotes ressentent profondément» les souffrances des Palestiniens et que, forts de leur propre histoire de lutte contre l'occupation coloniale, ils «comprennent et soutiennent pleinement» les revendications légitimes et justes du peuple palestinien. Et de souligner : «En tant que peuple libre et digne, les Palestiniens

n'accepteront jamais de vivre sous occupation. Ils n'abandonnent jamais leur combat pour la libération». Il a également déclaré que l'Algérie ne pouvait rester silencieux face à la punition collective infligée au peuple palestinien Bendjama a poursuivi que le pays avait voté en faveur de ce projet de résolution parce qu'il représente «un pas vers un cessez-le-feu immédiat et durable. Ce texte n'est pas parfait, mais il offre une lueur d'espoir aux Palestiniens, car l'alternative est la poursuite des massacres et des souffrances. Nous avons voté en faveur de ce texte pour donner une chance à la diplomatie», a-t-il dit. Après plus de huit mois de guerre, le plan de trêve prévoit, dans une première phase, un cessez-le-feu de six semaines accompagné d'un retrait de l'armée d'occupation des zones densé-

ment peuplées de Gaza, de la libération de certains otages enlevés lors de l'attaque du Hamas et de prisonniers palestiniens détenus par l'entité sioniste. Le Conseil de sécurité a envoyé un message clair au Hamas: acceptez l'accord de cessez-le-feu sur la table. La force occupante l'a déjà accepté et les combats pourraient s'arrêter si le Hamas faisait de même, s'est félicitée l'ambassadrice américaine à l'ONU Linda Thomas-Greenfield. Largement critiqués pour avoir bloqué plusieurs projets de résolution appelant à un cessez-le-feu à Gaza, les Etats-Unis, alliés de l'entité sioniste, n'avaient de cesse de se justifier ces derniers mois, assurant qu'une trêve ne pouvait venir que d'un accord sur le terrain et non d'un appel unilatéral du Conseil à un cessez-le-feu.

Y.S.

RUSSIE

L'armée a débuté la deuxième phase de ses exercices nucléaires tactiques

La deuxième étape des manœuvres des forces nucléaires non stratégiques a commencé, a rapporté hier, le ministère russe de la Défense. Celles-ci avaient été ordonnées par Vladimir Poutine, en réaction aux propos jugés belliqueux d'Emmanuel Macron et de David Cameron. L'armée russe annonce avoir commencé ses exercices nucléaires tactiques, en réponse aux

déclarations occidentales «Conformément à la décision du président de la Fédération de Russie, la deuxième étape des exercices des forces nucléaires non stratégiques a commencé», a fait savoir l'armée russe. Les forces armées biélorusses se sont jointes aux manœuvres, précise le communiqué : «Le but des manœuvres est de maintenir la prépara-

tion des unités à l'utilisation au combat des armes nucléaires non stratégiques des deux pays afin de garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État de l'Union». L'armée russe a rappelé que les unités spécialisées avaient, lors de la première étape le 21 mai, à équiper les lanceurs Iskander avant de se déplacer «secrètement» vers la zone de lancement. Les unités d'aviation, elles, se sont entraînées avec des missiles hypersoniques Kinjal, et à «voler vers des zones de patrouille désignées». Ces exercices sont intervenus en réponse aux déclarations provocatrices et aux menaces de respon-

sables occidentaux contre la Fédération de Russie, avait précisé le mois dernier l'armée russe. Le Kremlin avait également indiqué qu'ils étaient liés aux déclarations d'Emmanuel Macron sur un envoi éventuel de troupes occidentales en Ukraine et du ministre britannique des Affaires étrangères David Cameron qui avait soutenu, le 2 mai dernier, les frappes que les forces ukrainiennes pourraient mener sur le sol russe avec des armes britanniques. Vladimir Poutine avait aussi annoncé le 9 mai que la Biélorussie se joindra à la deuxième étape de ces manœuvres.

MALI

Détenu depuis près de trois ans, Goïta enlevé de sa cellule

Au lendemain de la libération du syndicaliste Hamadou Bah, sous pression des syndicats et de la présidence, on apprend l'«enlèvement» dans sa cellule du colonel-major Kassoum Goïta. Détenu depuis près de trois ans, cet ancien directeur de la sécurité d'État est soupçonné, avec cinq co-accusés, de tentative de coup d'État. Dans un communiqué diffusé le 10 juin, ses avocats s'inquiètent de son transfert vers un lieu inconnu, en dehors de tout cadre judiciaire. Cela fait plus de dix jours qu'ils n'ont eu aucun contact avec le colonel Kassoum Goïta, aucune information sur ce qu'il est devenu. Ses avocats révèlent que l'ancien directeur de la sécurité d'État, jusqu'ici détenu au Camp 1 de la gendarmerie de Bamako, «a fait l'objet d'enlèvement de sa cellule de détention par des éléments étrangers au système

judiciaire». Dans la nuit du jeudi au vendredi 31 mai, ce «déplacement nocturne et non-officiel» a eu lieu «à l'insu du procureur général» qui n'a pu fournir aucune explication. Le colonel Kassoum Goïta avait déjà été enlevé à l'automne 2021 par les services maliens de renseignement, en même temps que l'ancien secrétaire général de la présidence, Kalilou Doumbia-il avait occupé ce poste sous la présidence de Bah N'Daw, dans la première période de la transition malienne-et que quatre autres personnalités. Soupçonnés de tentative de coup d'État, tous clament leur innocence. Deux des six co-accusés, dont l'ex-secrétaire général de la présidence, Kalilou Doumbia, avaient bénéficié d'un non-lieu partiel il y a deux ans, mais la Cour suprême s'était opposée à leur remise en liberté.

CRASH DE L'AVION DU VICE-PRÉSIDENT DU MALAWI

L'épave a été retrouvée

L'épave de l'avion porté disparu qui transportait le vice-président du Malawi, Saulos Chilima, a été retrouvée hier, après une nuit de recherches.

«L'avion a été retrouvé et je suis profondément triste et désolé de vous informer qu'il s'agit d'une terrible tragédie», a déclaré le président du Malawi Lazarus Chakwera ce 11 juin dans une adresse télévisée, au lendemain de la disparition de l'appareil près de Mzuzu, dans le

nord-est du pays. Aucun passager n'a survécu à l'accident d'avion qui transportait le vice-président Saulos Chilima et neuf autres personnes.

Son appareil avait disparu des radars le 10 juin. L'appareil du vice-président du Malawi n'avait pu atterrir en raison d'une mauvaise visibilité. Des photos de l'épave d'un bimoteur Dornier 228-202, transmises par l'armée du Malawi, ont été publiées.

CORÉE DU NORD

Des soldats ont brièvement franchi la frontière

Cet incident, survenu le 9 juin dernier, alors que les relations entre le nord et le sud traversent une période parmi les plus tendues depuis des années. Des soldats nord-coréens ont brièvement franchi ce dimanche 9 juin la frontière avec la Corée du Sud, dont des militaires ont effectué des tirs de sommation, a annoncé hier, l'état-major sud-coréen (JCS). «Des soldats nord-coréens travaillant à l'intérieur de la DMZ sur le front central ont brièvement franchi la ligne de démarcation militaire. Après que notre armée a diffusé des messages d'avertissement et effectué des tirs de sommation, ils se sont repliés vers le nord», a déclaré le JCS dans un communiqué, en faisant référence à la zone démilitarisée (DMZ) qui sépare les deux pays ennemis. «Hormis la retraite immédiate des soldats nord-

coréens après nos tirs d'avertissement, aucun mouvement inhabituel n'a été observé», a ajouté le JCS. Les côtés nord-coréen et sud-coréen de la DMZ, large de 4 kilomètres, sont lourdement fortifiés mais la ligne de démarcation elle-même, située au milieu de la zone, n'est matérialisée que par de simples panneaux. Des accrochages entre soldats des deux camps qui y patrouillent y éclatent de temps en temps. Pyongyang a envoyé ces dernières semaines des centaines de ballons lestés de déchets tels que mégots de cigarettes, papier hygiénique, et jusqu'à des excréments d'animaux, vers son voisin du sud, dans ce qu'il décrit comme une réponse à la diffusion de propagande, notamment par tracts ou clés USB, contre le régime nord-coréen par des militants sud-coréens.

CHINE

Quatre Américains poignardés

Quatre professeurs d'une université américaine qui travaillent en Chine ont été blessés lors d'une attaque à l'arme blanche, d'après les autorités américaines, Pékin évoquant mardi un «cas isolé» selon les premières constatations. Les faits ont eu lieu le 10 juin dans la ville de Jilin, dans le nord-est de la Chine, selon le porte-parole chinois du ministère des Affaires étrangères. Les agressions de ressortissants étrangers, notamment d'Occidentaux, sont extrêmement rares en Chine, où les rues sont généralement très sûres à toute heure. «Selon nos informations, le 10 juin au matin, quatre enseignants étrangers de l'université Beihua, dans la ville de Jilin, ont été attaqués alors qu'ils se promenaient dans le parc Beishan à Jilin», a indiqué

mardi Lin Jian, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. La police a estimé de façon préliminaire qu'il s'agissait d'un cas isolé. Une enquête est en cours», a-t-il souligné. Des vidéos non vérifiées publiées sur les réseaux sociaux étrangers depuis montrent plusieurs personnes à terre recevant des soins, avec des taches de sang sur leurs vêtements et sur le sol. Le porte-parole s'est dit persuadé que cet incident n'aura aucune répercussion sur les échanges universitaires entre les deux pays. Une représentante de l'Etat de l'Iowa à la Chambre des représentants des Etats-Unis, Ashley Hinson, avait indiqué sur le réseau social X (anciennement Twitter) qu'elle était horrifiée que ces quatre Américains aient été «brutalement poignardés».

AVEC TROIS POINTS D'AVANCE SUR SES POURSUIVANTS

L'EN reconquiert sa place de leader

La défaite de la Guinée face au Mozambique a permis à l'EN de bien se relancer dans la course à une place qualificative au Mondial 2026 avec une meilleure différence de buts que ses poursuivants...

La victoire de l'EN face à l'Ouganda qui redonne confiance aux joueurs de l'EN et espoir au public très déçu par la prestation de l'équipe nationale face à la Guinée a permis aux coéquipiers d'Ismail Bennacer de bien se replacer dans la course à une place qualificative au Mondial 2026. Avec trois points d'avance sur ses poursuivants, en l'occurrence la Guinée, le Mozambique, le Botswana et l'Ouganda qui comptent chacune six points au compteur, l'Algérie occupe seule la tête du groupe G. La Somalie ferme la marche avec 0 point. Ce qui donne à l'EN plus de marges de manœuvre lorsqu'elle affrontera ces quatre concurrents. La Somalie ferme la marche avec 0 point. L'équipe nationale, en outre, a la meilleure différence de buts (+4). Un



critère qui départage les équipes en cas de cumul du même nombre de points à la tête du groupe G. Cette victoire précieuse sur le plan psychologique permettra également de recouvrer cette communion avec le public si importante lorsqu'il s'agira d'affronter à domicile le Mozambique, l'Ou-

ganda et le Botswana. Ce recouvrement de la première place à la tête du groupe G apportera la sérénité au sein du groupe avec un coach qui aura réussi à mener son équipe à la victoire ô combien difficile à l'extérieur. Ce qui fera taire les détracteurs qui ont soulevé une tempête après la défaite contre la Gui-

née. Un retour au calme qui permettra de bien préparer la prochaine confrontation contre le Botswana à l'extérieur en mars 2025. Mais ne nous emballons pas. Le plus dur reste à faire avec ces confrontations en 2025 avec le Mozambique, le Botswana, la Guinée et l'Ouganda. Pektovic a assez de temps

pour bien préparer son équipe et surtout bien connaître les potentialités de chaque joueur pour ne pas opérer encore une fois des erreurs de casting. L'équipe nationale pourra compter sur l'incorporation de nouveaux joueurs opérant en Europe, ce qui permettrait d'apporter du sang neuf à deux compartiments les points faibles de l'équipe : la défense et le milieu. Pektovic a également assez de temps pour corriger les lacunes : la fébrilité de la défense et le jeu très horizontal du milieu de terrain. Les éliminatoires de la Coupe d'Afrique 2025 qui arriveront probablement à l'automne 2025 permettront de faire les essais et de parfaire les automatismes avant les matchs décisifs du mois de mars 2025 face au Botswana et au Mozambique. La coupe d'Afrique si elle se tient au cours de l'été 2025 permettra de perfectionner le jeu de l'équipe si tout se passe bien d'ici là et de bien préparer les rencontres qui auront en septembre et octobre 2025 dont le match retour face à la Guinée.

Khaled Remouche

DÉCLARATIONS : Nabil Neghiz, entraîneur adjoint : «Notre force de caractère a fait la différence»

La joie était indescriptible lundi dans le vestiaire algérien après la précieuse victoire (2-1) en terre ougandaise. Pour Nabil Neghiz, ce succès mérité «est très important pour le moral, en ce sens qu'il va permettre à son équipe de retrouver le calme et la sérénité avant les futures échéances». «Je pense que les joueurs ont bien appris des erreurs commises lors du dernier match perdu à domicile contre la Guinée. Malgré une première mi-temps très décevante, où on est passé complètement à côté de notre sujet, les joueurs ont su réagir lors du second acte. Leur réaction d'orgueil, avec à la clé deux réalisations, nous a permis de faire la différence. Ce retour

en force démontre que le joueur algérien possède une grande force de caractère», a déclaré l'entraîneur adjoint des Verts juste après le match. Cependant, l'assistant de Vladimir Petkovic refuse de pavoiser : «C'est vrai que cette victoire en terre ougandaise nous permet de rester en tête de notre groupe, mais le chemin pour le Mondial 2026 est encore long. Le plus important pour nous ce soir est d'avoir retrouvé la confiance après une période de doute. Les deux prochaines sorties sont prévues en mars 2025. On aura neuf mois pour essayer de rectifier le tir et élever notre niveau de jeu», a-t-il conclu.

La Guinée cale face au Mozambique

Après avoir battu l'Algérie, la Guinée n'a pas réussi à confirmer face au Mozambique avant-hier. Les Guinéens ont été battus en toute fin de rencontre après l'ouverture du score par Geny Catarno à la 90^e minute. Le Mozambique qui

avait battu la Somalie lors de la troisième journée enchaîne avec une nouvelle victoire et prend la deuxième place du groupe après l'Algérie avec six points au compteur après quatre journées.

Le Botswana domine la Somalie

Le Botswana s'est imposé en déplacement face à la Somalie sur le score de 3 buts à 1, lundi dernier, au stade Zimpeto à Maputo. Ce match entre dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 2026 de football, Groupe G, où figure l'Algérie. Le Botswana a ouvert le score par Sesinyi (10^e), avant de doubler la mise en seconde période

grâce à Gaolaolwe (53^e). Seakanyeng a surgi à la 71^e minute pour ajouter le troisième but, tandis qu'Hassan a réduit le score pour la Somalie à la 74^e minute. À l'issue de ce résultat, le Botswana rejoint provisoirement l'Algérie, la Guinée, l'Ouganda, et le Mozambique avec 6 points chacun, alors que la Somalie ferme la marche avec 0 point.

LIGUE 1

La LFP suspend Oukil et Benchlef

La LFP a suspendu les deux joueurs de l'ES Sétif, Ammar Abdelmalek Oukil et Imad Benchlef. Oukil a écopé d'une suspension de six mois dont trois avec sursis, a annoncé la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), à l'issue de sa réunion, tenue dimanche dernier, pour traiter les affaires des rencontres de la 28^e journée du championnat, disputée vendredi.

Outre cette sanction, le joueur, exclu pour crachat envers un officiel, lors du match face à l'ES Ben Aknoun, perdu 1-0, s'est vu, aussi, infliger une amende de 80 000 DA, en application de l'article 61 du code disciplinaire de la LFP. Imad Benchlef, exclu lui aussi lors du match pour faute grave, a été suspendu pour deux (2) matchs ferme, en application de l'article 53 du code disciplinaire.

TENNIS

Alcaraz sacré pour la première fois à Roland-Garros

Alcaraz, n° 3 mondial, a remporté le tournoi de tennis de Roland-Garros, à Paris, en battant en finale 6-3, 2-6, 5-7, 6-1, 6-2 Alexander Zverev (4^e) après 4h19 d'un match à rebondissements. L'Espagnol Carlos Alcaraz (21 ans), qui succède au Serbe Novak Djokovic au palmarès et va

lui ravir la 2^e place au classement ATP lundi, décroche son troisième titre du Grand Chelem, après ses triomphes à l'US Open 2022 et Wimbledon 2023. Pour l'Allemand de 27 ans, ce revers est le deuxième concédé sur la dernière marche d'un Majeur, après l'US Open 2020.

CLASSIQUE MAMOUTH COURTS

L'équipe Madar Pro prendra part à la compétition

La sélection algérienne (seniors/messieurs) de cyclisme sur route et l'équipe Madar Pro-Team prendront part à la classique Mamouth Courts (Maurice), prévue le 16 juin, sur une distance de 140,7 kilomètres, a appris l'APS auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAC). Juste avant cela, les deux représentants nationaux auront pris part à l'édition 2024 du tour cycliste de Maurice, prévue en quatre étapes, du 11 au 14 juin, sur un parcours total de 551,90 kilomètres, a-t-on encore détaillé de même source. La sélection nationale est composée de Mohamed Achraf

Amellal, Bachir Chennafi, Mohamed Nasrallah Essemiani, Ashraf Ferhat et El Khacib Sassane, alors que la Madar Pro-Team a retenu Hamza Amari, Hamza Mansouri, Islam Mansouri, Azzedine Lagab et Nassim Saïdi. Outre l'Algérie, plusieurs pays africains, européens et asiatiques ont confirmé leur participation à cette compétition, notamment, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la France, les Pays-Bas et la Malaisie. La première étape du tour cycliste de Maurice se déroulera dans la matinée du 11 juin, sous forme d'un prologue de 4,1 kilomètres, entre La Nicolière et Salazie.

La seconde aura lieu le lendemain sur une distance de 152,90 kilomètres à Beau Plan. Elle sera suivie de la troisième étape, prévue le 13 juin, sur une distance de 138,30 kilomètres, entre Cascavelle et Bois Chéri. La quatrième et dernière étape est programmée pour la journée du 14 juin, sur une distance de 116 kilomètres, entre la plage publique du Môme et la peine Pagnien. Après quoi, la sélection nationale et la Madar Pro-Team observeront une journée de repos, avant de se remettre au travail le lendemain, 16 juin, à travers la classique Mamouth Courts.

EURO 2024

Kane met en garde l'Angleterre

Dans les matchs amicaux de préparation à l'Euro, l'Angleterre a réalisé des résultats mitigés mi-raisin avec une défaite contre l'Islande, ce qui constitue un signal d'alarme pour le capitaine des Three Lions...

Le coup d'envoi de l'Euro 2024 sera donné dans quatre jours en Allemagne. Avant de se lancer dans la compétition, plusieurs nations à l'instar de l'Angleterre, ont livré des matchs amicaux afin de se préparer. Mais la préparation des Three Lions a été mitigée avec une victoire et une défaite en deux matchs. Un bilan qui a fait sortir Harry Kane de sa bulle, ce mercredi. Après une victoire contre la Bosnie-Herzégovine pour son premier test avant l'Euro (3-0), l'Angleterre s'est inclinée vendredi face à l'Islande (0-1). Une défaite qui sonne comme une piqure de rappel aux Three Lions à en



croire Harry Kane. «C'est un bon signal d'alarme. Cela permet à tout le monde de réaliser que ça ne sera pas aussi facile que ce que les gens pensent», lâche le capitaine anglais dans

les colonnes du Daily Mail. Pour l'attaquant du Bayern Munich, cette défaite va permettre à l'Angleterre de corriger les manquements de l'équipe avant leur entrée en lice à l'Euro,

dimanche prochain face à la Serbie. «Il y a encore beaucoup de travail. Parfois, on a besoin d'un rappel à l'ordre. On doit progresser dans certains domaines, notamment avec la

pression», explique Harry Kane. Vice-championne d'Europe en titre et quart de finaliste de la Coupe du Monde 2022, l'Angleterre fait partie des grands favoris de l'Euro 2024. Et Harry Kane (63 buts en 91 sélections) est très attendu pour porter les Three Lions. Mais avant, l'ancien joueur de Tottenham prévient ses coéquipiers que leurs adversaires dans le Groupe C présentent des similitudes avec l'Islande. «Les matchs de notre groupe seront comparables à celui-là (l'Angleterre affrontera la Serbie, le Danemark et la Slovaquie, ndlr). On va devoir bien défendre, surtout sur les longs ballons. On doit être plus patient quand on a la possession», conseille Kane qui revient ensuite sur son penalty raté face à l'équipe de France en quart de finale du dernier mondial. «Il était plutôt merdique, n'est-ce pas ? Dans le football, il y a des hauts et des bas. En deux ans, avec mon club et mon pays, j'ai mis tout ça de côté et je suis excité à l'idée de disputer une autre grande compétition», conclut l'international anglais.

MONDIAL DES CLUBS :

Le Real Madrid confirme sa participation

La polémique a été tuée dans l'œuf. Dans une interview accordée à Il Giornale et parue ce lundi, Carlo Ancelotti avait annoncé qu'il ne souhaitait pas que le Real Madrid participe à la Coupe du monde des clubs, qui rassemblera 32 équipes l'été prochain. L'entraîneur italien a sérieusement tempéré ses propos quelques heures plus tard, tandis que son club confirmait qu'il serait de la partie. Le Real

Madrid a assuré lundi qu'il participerait bel et bien à la Coupe du monde des clubs de la FIFA, après des déclarations de son entraîneur Carlo Ancelotti ayant été, selon ce dernier, mal interprétées. «À aucun moment» la participation du Real Madrid «à la nouvelle Coupe du Monde des Clubs, qui sera organisée par la FIFA lors de la prochaine saison 2024/2025, n'a été remise en question», assure dans un communiqué le club.

LEWANDOWSKI TOUCHÉ, DE JONG FORFAIT

Inquiétude pour les adversaires des Bleus

C'est une soirée qui pourrait laisser des traces chez les futurs adversaires des Bleus. Touché à la jambe droite, Robert Lewandowski a été contraint de sortir du terrain peu après la demi-heure de jeu lors du match amical entre la Pologne et la Turquie. Et du côté des Pays-Bas, Teun Koopmeiners, lui, s'est blessé à l'échauffement, alors que Frenkie De Jong a officiellement déclaré forfait. À six jours de son entrée en lice à l'Euro 2024 face aux Pays-Bas, la Pologne, qui affrontera l'équipe de France le 25 juin, doit composer avec une véritable hécatombe. Après avoir perdu Arkadiusz Milik, qui a d'ores et déjà déclaré forfait pour la compétition, voilà que Robert Lewandowski est lui aussi touché. Titulaire lors du match amical contre la Turquie (2-1) lundi dernier, l'attaquant du Barça a été contraint d'abandonner ses coéquipiers peu après la demi-heure de jeu. Assis sur le terrain, visiblement inquiet, Lewy a été pris en charge par le staff médical après avoir quitté le terrain en marchant. Une fois sorti, le buteur polonais s'est plaint de la jambe droite, soignée dans la foulée par les médecins. Il s'agirait du genou selon plusieurs sources. Pour l'heure, la natu-

re de sa blessure n'a pas été précisée. Buteur ce lundi soir, Karol Swiderski, lui, s'est également fait mal... sur sa célébration (12e). L'attaquant de l'Hellas Vérone est directement tombé au sol après une mauvaise réception sur un saut. Pris en charge sur le bord du terrain, il s'est fait strappé la cheville et s'est vu poser une attelle le visage grimaçant. Pour rappel, concernant Milik, blessé lors du premier match de préparation contre l'Ukraine (3-1), ce dernier a subi une microchirurgie au niveau du ménisque gauche, a indiqué son club, la Juventus Turin, lundi dernier, dans un communiqué, sans donner de délai de son indisponibilité. «Le joueur commencera sa rééducation demain (mardi) avec l'objectif de reprendre l'activité compétitive le plus tôt possible», a ajouté la Juve. Les Pays-Bas, qui vont affronter les Bleus lors de leur deuxième match, n'ont pas vraiment passé une meilleure soirée que la Pologne. En effet, la Fédération néerlandaise a annoncé que Frenkie De Jong, insuffisamment remis de sa blessure à la cheville, est forfait pour l'intégralité de l'Euro. Un énorme coup dur pour les Oranje.

BARÇA

Les raisons du départ

Moins d'un mois après avoir célébré le fait qu'il reste en place comme entraîneur, les Blaugrana ont poussé Xavi vers la sortie. Au coup de sifflet de la mi-temps du match de Liga entre le Barça et le Rayo Vallecano, dimanche, les chants ont commencé : «Xavi si, Laporta no». Tout était clair : les socios qui doivent voter pour le président du club à chaque cycle électoral, ne sont pas très convaincus par l'homme à la tête du club. Et ils ont raison. La semaine a été chaotique en Catalogne, puisque des rumeurs ont circulé sur la volonté de Laporta de licencier Xavi de son poste d'entraîneur, quelques semaines après avoir supplié le technicien mécontent de rester au club jusqu'à la fin de l'été. Laporta a annoncé à Xavi, l'un des joueurs les plus légendaires du Barça, que ses services ne seraient plus requis la saison prochaine, lors d'une réunion sur le terrain d'entraînement du club. L'ancien entraîneur du Bayern Mu-

nich, Hansi Flick, devrait le remplacer. Cette nouvelle a rouvert de vieilles blessures qui semblaient avoir été refermées après une campagne déconcertante. En avril, le président avait réussi un ultime acte de réconciliation en obtenant le maintien de Xavi, mais après avoir changé d'avis et s'être débarrassé de lui, Laporta n'a fait qu'entacher la réputation du géant le plus mal géré d'Europe. Le monde du football n'avait pas besoin d'une preuve supplémentaire, mais la situation au Barça est un véritable chaos et elle pourrait encore empirer avant de s'améliorer. Tout cela n'aurait, en fait, jamais dû se produire. Xavi a annoncé son intention de quitter le club en janvier, après une défaite face à Villarreal, et bien que son annonce ait été inattendue, elle était logique à l'époque. Son équipe s'était essouffée et, que ce soit à cause d'une mauvaise tactique, de la malchance ou des deux, le Barça n'avait pas réussi à atteindre les sommets qui lui



de Xavi

avaient permis de remporter son premier titre de champion en quatre ans, en avril 2023. Xavi était peut-être trop grand et trop important pour être licencié d'emblée. Il savait que s'il partait, ce serait sous sa propre impulsion. Quitter un club de football - surtout dans un tel état - n'est pas un acte de bravoure, mais Xavi savait que le club était dans une sale posture et qu'il fallait un nouveau visage à la barre pour y remédier. Dans les semaines qui ont suivi, il a attaqué à plusieurs reprises les médias pour le traitement qu'ils lui avaient réservé et a laissé entendre que l'environnement toxique autour du club avait un impact négatif sur sa santé mentale. Plus inquietant encore, lorsqu'on lui a demandé s'il donnerait des conseils au prochain entraîneur blaugrana, il a publiquement exhorté Rafa Marquez, légende du club et actuel entraîneur du Barça Athletic, à ne pas accepter le poste.

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

VERTICALEMENT

- A. Rend les chemises plus propres.
- B. Arrivé à terme. Indigne de haut rang. Cours qui n'est pas long.
- C. Logette de façade. Directeurs des mines.
- D. Frère jumeau de Romulus. Placée en garde à vue.
- E. Qui a retrouvé sa ligne. Permet de mieux s'y retrouver.
- F. Pour acheter des marchandises aux marchands d'Isle. Belle propriété dans la pampa.
- G. Agit lentement mais sûrement. Difficiles à descendre.
- H. Elle remplace le chat dans certains cas. Villa italienne (d').

HORIZONTALEMENT

- 1. Cesser de travailler.
- 2. Prendra le dessus.
- 3. Agent dans le transport.
- 4. Ville de Saône-et-Loire. Princesse qui fut à la une.
- 5. Pourvue d'une amorce.
- 6. En berceau dans l'art roman. Pensée artificielle.
- 7. Île des Seychelles. Conseiller principal d'éducation.
- 8. Sortie d'âne.
- 9. Pas davantage. Prénom féminin.
- 10. Mis en couleur.
- 11. Met les voiles. Fut contraint.
- 12. Bien possédés. Groupe de militants.

LES MOTS FLÉCHÉS

ALLANT AU HASARD ▼

BÂTON DE KHÔL ▼

L'OISEAU DU LAC ▼

CLOWN AU NEZ ROUGE ▼

DES GENS AVANT LES AUTRES ▼

ANIMAL DE JEU ▼

PÉRIODE PRÉCÉDANT NOËL ▼

POILUS ▼

ANGLAIS TITRE ▼

À PEINE CUTE ▼

AGITATION EXCITATION ▼

AMI D'ORELIX ▼

ASSEMBLÉ ▼

CRIS DU LION ▼

DRAPÉ SUR LES HANCHES ▼

QUI VA ÉTONNER DU MONDE ▼

DÉVÉTIÉ ▼

BREVET TECHNIQUE ▼

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE ▼

CHANTEUSES ESTIVALES DU MIDI ▼

APRÈS CELLE ▼

DEUX FOIS CING ▼

ACCUEILLI AVEC DES SIFFLETS ▼

HABITUÉES ▼

ETENDUE D'EAU DOUCE ▼

ILS FONT MAL AUX PIEDS ▼

QUI N'EST PAS RESTÉE EN TRAVERS DU BOSCH ▼

TROUBLE SI RI LA VOIE PUBLIQUE ▼

HALTE AUX TRAINS ▼

DOTÉ NANTI ▼

ON Y RANGE SES AFFAIRES À LA POIGNE ▼

NIJAGE BLANC ▼

MONUMENT FUNÉRAIRE ▼

SAINTE EN MANCHE ▼

RÉPLIQUE PIERRE ▼

CONSERVER EN ENTREPÔT ▼

BOUTON DU JARDIN ▼

BRILLE MAIS C'EST DU TOC ▼

ACTION POSTALE ▼

OPTICIEN ▼

HOMME-SINGE ▼

REPASSÉ PAR LES VEUX ▼

PRÉCÈDE UN VERBE PRONOMINAL ▼

OUVRES LE FEU ▼

L'EXPRESSDZ

SIDOKU

	5				4	6		1
	9			6	2			
	7							4
		8			6			
		4		5		7		
			7			3		
5								2
			2	9				4
2		3	4					5

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ACCROCHE AGITE ARBORETUM ARRHES AVILIR BARGE BELUGA BROUTER CAPOT
 CIBLER COBAYE ELECTRON EMBLEME FLAIR GLOIRE GUAI MACHIAVEL MILITAIRE
 NAUTILE NIVEAL PROPICE RATATINE REAL TENUE VÉLER VOCAL

I	L	A	E	R	A	B	V	M	N	E	M
E	A	G	T	V	A	R	U	O	R	A	E
H	E	U	I	R	E	T	R	I	C	L	M
C	C	L	G	Y	E	T	A	H	I	A	E
O	I	E	A	R	C	T	I	T	E	R	L
R	P	B	O	E	I	A	U	U	I	S	B
C	O	B	L	L	V	A	P	O	N	N	M
C	R	E	I	E	N	I	L	O	R	E	E
A	P	M	L	V	R	G	N	F	T	B	T

L'AJURRÛMIYA, LES FONDAMENTAUX DE LA GRAMMAIRE EN DOUZE PAGES

Ou quand Bouira était La Mecque de la langue arabe classique...

Les livres sont comme les hommes : il y a des livres de héros, des livres intelligents, médiocres, des fortunés, des spécieux, des élégants et des vulgaires. La «Ajurrumiya» fait partie des incontournables.

La Ajurrûmiyah est un livre de grammaire arabe qui traite essentiellement de la syntaxe, autrement dit, des rapports qui existent entre les différentes fonctions syntaxiques. Recommandé par les plus grands savants, le programme Al Ajurrûmiyah a formé des milliers d'étudiants des quatre coins du globe. Al Ajurrûmiyah est un recueil de grammaire écrit par Mohammed ibn Mohammed ibn Daoud as-Sanhadji, surnommé ibn Ajroum.

C'était un grammairien et un récitant. Il maîtrisait les sciences et les lectures du Coran. Il excellait dans la littérature arabe.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages et poèmes. Il était connu pour sa rectitude et ses efforts à appeler les gens vers cela et pour les nombreux bienfaits qu'Allah lui a accordés. Ce recueil a bénéficié d'une grande popularité. Son étude est recommandée par les plus grands savants. Il expose les fondamentaux de la grammaire arabe et est rédigé sous une forme simple et concise qui le rend facile à mémoriser.

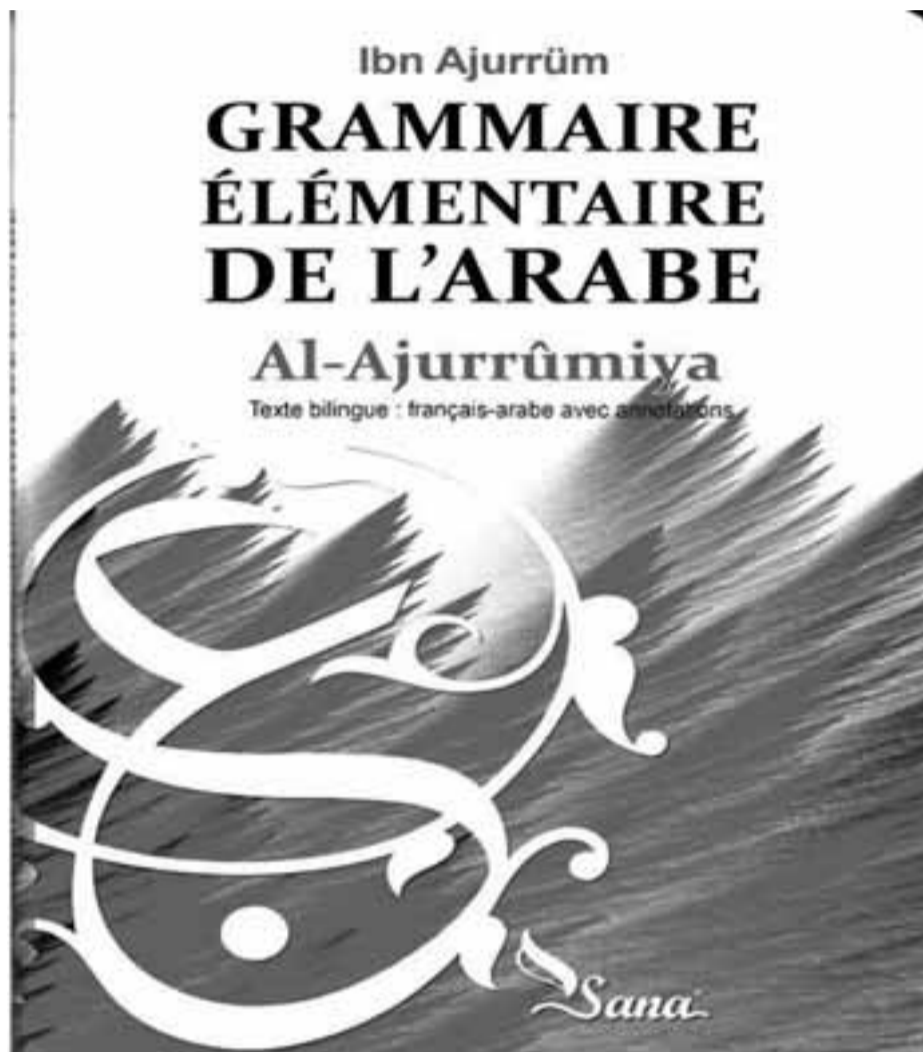
L'étude de ce recueil permet de poser les fondamentaux de la grammaire, d'être capable d'analyser grammaticalement les phrases et ainsi mieux comprendre la langue arabe.

COMME DISAIT UN POÈTE :

«La grammaire est un embellissement pour l'homme, elle l'honore où il se trouve»

«Celui qui ne la maîtrise pas, son seul droit est qu'il se taise»

Sans grammaire, il vous sera impossible de lire sans les voyelles et de comprendre le sens des phrases. Le vocabulaire sert à comprendre le sens des mots, et la grammaire le sens des phrases. Comment savoir si ce mot est un sujet qui fait l'action ou un complément qui subit l'action ?



LE POÈTE SAID IBN NABHAN AL-HADRAMI A DIT :

«Ô toi qui souhaites faire sauter le verrou de la connaissance»

«Et désires aplanir la voie de la compréhension».

«Adonne-toi à l'étude de la grammaire et tu verras cette science t'éclaircir les sens obscurs et ambigus».

L'étude de la grammaire est non seulement essentielle mais elle rend son homme intelligent par les catégories et les agencements qu'elle propose. Al Khalil a dit : «La grammaire est pour la langue l'équivalent de la nourriture pour les corps». Et Al-Shaabî a dit : «La grammaire par rapport à la science est comme le sel dans la nourriture, on ne peut s'en passer». Son auteur s'appelle Ibn Ajar-

rum, né à Fès au Maroc en 1273, où il est mort en janvier 1323, est un célèbre érudit berbère dont le nom complet est Abou Abdallah Mohamed ben Daoud Sanhadji (de la tribu Sanhadja) annahaoui (le grammairien) plus connu sous le nom d'Adjerrum qui, en langue berbère, signifierait l'humble soufi, selon certains oulémas. Selon Ibn al Imad, auteur de Chadharat addhabab (les pépites d'or): brillant grammairien, connaisseur du Coran, avec de grandes connaissances en mathématiques et en littérature... auteur de plusieurs livres ainsi que des poèmes d'études (arajiz)... Il était selon beaucoup un homme intègre d'une grande vertu et les oulémas en veulent pour preuve le fait que son Adjerroumia soit la référence en son domaine. Il est mort à Fès en janvier 1323, enterré selon certains près de la porte de fer de cette même ville. Mais c'est à Bouira que son école a fait des adeptes qui se sont dispersés aux quatre coins du monde arabe. Il s'est établi à la commune de Bouira qui porte aujourd'hui son nom, la commune Guerrouma, du nom Aguerroum ou Ajerroum, selon la prononciation tamazight du «g». C'est l'unique œuvre connue de lui et elle n'est pas des moindres puisque c'est la référence en matière de grammaire pour les débutants comme pour les maîtrisants en langue arabe. C'est l'œuvre la plus diffusée et enseignée, essentiellement (paradoxalement aussi) au Machreq arabe, son Ajerroumia donne un aperçu général mais clair et facile de la grammaire arabe, rendant cette science accessible à tous. La Ajerroumia a été dans toutes les langues et a été introduite en Europe dès le début du XVI^e siècle et a été étudiée au Vatican d'abord, puis dans toutes les universités d'Europe. Elle faisait partie des études des grands savants de la Renaissance, Descartes, Pascal et les suivants.

I.Med Amine

CITADELLE D'ALGER

Un site historique et archéologique prisé par les touristes

La Citadelle d'Alger, un des plus beaux monuments historiques de la capitale, construit au XVI^e siècle, est l'une des étapes «incontournables» pour les visiteurs algériens et étrangers de la Casbah d'Alger. Après plusieurs opérations de restauration, qui ont touché nombre de ses monuments, la citadelle, connue également sous le nom de Dar Soltane, a bénéficié de nombreuses études et opérations de restauration toujours en cours. D'une superficie d'un hectare, ce monument historique et archéologique de l'époque ottomane, offre au visiteur une opportunité de redécouvrir une période importante de l'histoire de l'Algérie. Construite entre 1516 et 1592, par Arudj Barberousse, comme forteresse militaire, la citadelle deviendra, sous le règne du Dey Ali Khodja, un haut siège du pouvoir politique en 1817. Une année plus tard, avec la succession au pouvoir du Dey Hussein, la citadelle fut à nouveau transformée en siège administratif à partir de 1818. En charge des travaux de réhabilitation et de restauration, la

wilaya d'Alger œuvre à réhabiliter l'ensemble des monuments archéologiques et sites historiques, localisés sur le territoire du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger, classée patrimoine mondial par l'Unesco en 1992. Le conseiller au niveau du cabinet du wali d'Alger, chargé de la Casbah et du patrimoine, Saïd Guellal, a déclaré à l'APS que plusieurs projets de restauration au niveau de la Citadelle ont été livrés et que les sites restaurés sont actuellement ouverts au public, à l'instar de la mosquée du Dey et Dar El Baroud (La poudrière). Concernant le Palais du Dey et le Palais des Beys, les travaux de restauration avancent bien, a-t-il assuré. Destination préférée de touristes, notamment étrangers, la citadelle d'Alger attire par son architecture singulière et sa vue féérique qui surplombe la mer. Les visiteurs de ce site historique sont accompagnés par des guides touristiques qui leur font suivre des itinéraires mettant en valeur l'Algérie à travers son patrimoine et son histoire. I.Med/Agence

KHENCHELA

Premier Salon d'arts plastiques avec mapping vidéo

Le premier Salon d'arts plastiques en mapping vidéo (technologie multimédia permettant de projeter des vidéos et de recréer des images sur des structures en relief), a été ouvert, lundi dernier, à la maison de la Culture Ali-Souaihi de Khenchela. Cette manifestation de 3 jours, organisée sous le slogan «Voyages visuels», a été inaugurée par l'inspecteur général de la wilaya de Khenchela, Reggane Menad, et le directeur de la Culture, Mohamed El Alouani. Six artistes de la wilaya de M'sila, représentant le Musée public national Nasreddine-Dinet de Bou Saada, et un autre de la wilaya de Tipasa, participent à ce salon, premier du genre à Khenchela, qui permet au public d'admirer plus de 100 toiles que le scénographe Salah-Eddine Benkhelifa a transformées en peintures virtuelles grâce à la technologie du mapping vidéo. Le directeur de la Culture de la wilaya de Khenchela a indiqué, dans



une déclaration à l'APS, en marge de l'ouverture de cet événement, qu'en plus de l'exposition proprement dite, des ateliers seront organisés, ainsi qu'une séance du Café culturel de la maison de la Culture Ali-Souaihi, consacrée aux effets artistiques qu'autorise la technique du mapping vidéo. Un Café culturel qui sera encadré par des hommes de culture et des chercheurs de l'université Abbès-Laghrou de Khenchela, a souligné le même responsable. El Alouani a invité les amateurs de beaux-arts de Khenchela à ce salon pour «vivre et profiter d'un voyage visuel unique», affirmant que cette expérience est «la première du genre en Algérie». Pour sa part, Leila Bouazza, directrice du Musée public national Nasreddine-Dinet de Bou Saada, a fait part de sa fascination pour la technique du mapping vidéo qui a permis aux présents d'apprécier des copies de toiles de l'artiste Nasreddine Dinet.

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 03:30	DOHR 12:47	ASR 16:37	MAGHREB 20:09	ISHA 21:50
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 50 MORTS ET 2 066 BLESSÉS EN UNE SEMAINE

Cinquante (50) personnes ont trouvé la mort et 2 066 autres ont été blessées dans 1 729 accidents de la circulation enregistrés durant la période allant du 2 au 8 juin à travers le pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Constantine avec 8 morts et 86 blessés suite à 57 accidents de la circulation, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protec-

tion civile ont procédé à l'extinction de 1 858 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger 225 incendies, Blida 134 et Chlef 95, ajoute le communiqué. D'autre part, la Protection civile a effectué durant la même période, 9 574 interventions pour le sauvetage de 475 personnes en situation de danger et 8 305 opérations diverses d'assistance.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 12 JUIN 2024 // N°837 // PRIX 20 DA

UNESCO

L'Algérie élue membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

L'Algérie a été élue, hier, à l'unanimité, membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le mandat 2024-2028, représentant le groupe arabe, au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, et ce, lors de la 10^e Assemblée générale des Etats signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en présence des représentants de 178 pays, indique un communiqué du ministère de la Culture et des Arts.

Ce choix «dénote la confiance que la communauté internationale place en l'Algérie et en sa politique nationale sérieuse pour la sauvegarde, la promotion et le développement de son riche patrimoine culturel immatériel», soulignant que «l'élection de l'Algérie au sein de ce comité constitue le couronnement de ses efforts, en faveur du patrimoine culturel immatériel. Elle incarne, également, son leadership en matière de patrimoine culturel au niveau mondial et la présence active de notre pays dans la défense des éléments de notre patrimoine culturel immatériel au sein de l'UNESCO, où de nombreux éléments et manifestations de ce patrimoine ont été inscrits sur les listes de l'organisation». Le communiqué a rappelé que l'élection de l'Algérie en qualité de membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel imma-



tériel «intervient dans le cadre des travaux de la 10^e session de l'Assemblée générale des Etats signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, au cours de laquelle ont été

élus les membres du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel pour un mandat de 4 ans». Créé en 2003 à l'issue de la signature de la convention internationale pour la sau-

vegarde du patrimoine immatériel en octobre de la même année, le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel compte parmi les principaux comités de l'UNESCO.

ALGER

Le wali émet une décision sur l'interdiction de circuler et de stationner sur les voies ferrées du tramway

Face à la recrudescence des incivilités sur les voies ferrées du tramway, le wali d'Alger a pris une décision portant interdiction de la circulation et du stationnement des véhicules et des motos sur ces rails. Cette mesure, prise le 5 juin dernier, vise à fluidifier le trafic des tramways et à garantir la sécurité des usagers. L'article 1 de la décision stipule clairement qu'il est formellement interdit de circuler en véhicule ou à moto sur les rails réservés aux tramways. De même, le stationnement sur les côtés de ces voies est également proscrit. Pour dissuader les contrevenants, l'article 2 prévoit des sanctions lourdes. En effet, les véhicules et les motos en infraction seront systématiquement placés en fourrière pour une durée de trente (30) jours. En cas de récidive, la sanc-



tion sera doublée, c'est-à-dire que la durée de la mise en fourrière passera à soixante (60) jours. L'article 3 de la décision précise les modalités de récupération des véhicules mis en fourrière. Les propriétaires pourront

récupérer leurs engins après la période de mise en fourrière mentionnée à l'article 2, à condition de s'acquitter d'une amende conformément à la réglementation en vigueur. Pour rappel, entre 2021 et le premier trimestre 2022, plus de 1 024 infractions au total sont enregistrées sur les rails du tramway, avaient constaté les brigades de la police du tramway relevant de la Sécurité nationale. «La conduite sur les rails du tramway, le stationnement et l'arrêt, le passage des rails sans respect des feux tricolores» sont les principales infractions constatées, d'après la DGSN. A noter que sept villes algériennes sont dotées du moyen de transport par tramway : Alger, Constantine, Mostaganem, Oran, Ouargla, Sétif et Sidi Bel-Abbès.

PREMIÈRE ÉDITION
DU PRIX AFANEEN
EL DJAZAÏR

SID AHMED
AGOUMI PRIMÉ



Le groupe public Madar Holding a organisé, lundi dernier, la première édition du Prix Afaneen El Djazaïr, qui a été décerné à l'artiste Sid Ahmed Agoumi pour sa riche carrière artistique et ses œuvres intemporelles au cinéma et au théâtre. La cérémonie de remise du Prix Afaneen El Djazaïr a été présidée par le P-DG de Madar Holding, Charaf Eddine Amara, à l'hôtel El Aurassi, en présence de la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, du ministre de la Communication, Mohamed Laagab, du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, du ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laid Rebiga, ainsi que des présidents des conseils consultatifs de la jeunesse et de la société civile, de députés, de directeurs de médias et de personnalités artistiques et sportives. A cette occasion, le P-DG de Madar Holding a précisé que la création de ce prix, à la culture et aux arts, comme en témoignent la dynamique actuelle et les nombreuses réalisations dans le secteur". «Pour nous, les priorités de l'Etat algérien sont l'affaire de tous, d'où notre initiative», a-t-il expliqué. Ce prix annuel se veut une reconnaissance envers ceux qui excellent dans leur domaine au service de l'Algérie, a souligné Amara, ajoutant que son groupe entendait ainsi contribuer à la promotion des arts et de la culture, mais aussi de tous les autres domaines qui font le rayonnement de l'Algérie. Sur le choix de Sid Ahmed Agoumi comme premier lauréat de ce prix, Amara a précisé que «cet artiste s'est distingué par son immense talent, son sérieux et son dévouement tout au long de sa carrière au théâtre, au cinéma et à la télévision». Exprimant sa reconnaissance pour cette distinction, Sid Ahmed Agoumi a tenu à rendre hommage au public algérien. «C'est lui qui nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes», a-t-il dit.

